

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 26, 2021

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met by videoconference this day at 6:30 p.m. [ET] to examine the subject matter of those elements contained in Divisions 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8 and 9 of Part 4 of Bill C-30, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 19, 2021 and other measures.

Senator Howard Wetston (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, good evening to all.

I would like to begin by welcoming members of the committee, witnesses, as well as those watching this meeting on the web. My name is Howard Wetston, and I am the Chair of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

Today we are continuing our pre-study examination of the subject matter of some divisions contained in Bill C-30, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 19, 2021 and other measures in advance of it coming before the Senate. More specifically, today this committee will be looking at those provisions or elements contained in Divisions 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8 and 9 of Part 4 of the bill. We have our work cut out for us this evening.

Now, before we begin, I would like to remind senators and witnesses to keep microphones muted at all times, unless recognized by name by the chair. Please, as we have done in the past, let us be recognized by using the raise hand feature if you need to speak, raise an issue or ask questions.

I would now like members of the committee to introduce themselves. If we could start with the deputy chairs and then, as our practice has been, we will go east to west, beginning with Senator Marshall, who lives in the beautiful province of Newfoundland. Let's begin with the deputy chairs and then we can move east to west across the country.

Senator Wallin: Senator Pamela Wallin. I'm a senator from Saskatchewan.

Senator Smith: Senator Larry Smith, senator from Quebec.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

Senator C. Deacon: Colin Deacon, Nova Scotia.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 26 mai 2021

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 18 h 30 (HE), par vidéoconférence, pour examiner la teneur des éléments des sections 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8 et 9 de la partie 4 du projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 avril 2021 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Howard Wetston (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonsoir à vous tous, honorables sénateurs.

J'aimerais commencer par souhaiter la bienvenue aux membres du comité, aux témoins, ainsi qu'aux personnes qui suivent cette réunion sur le Web. Je m'appelle Howard Wetston, et je suis le président du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude préalable de la teneur de certaines sections du projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 avril 2021 et mettant en œuvre d'autres mesures, avant que le Sénat en soit saisi. Plus précisément, le comité examinera aujourd'hui les dispositions ou les éléments contenus dans les sections 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8 et 9 de la partie 4 du projet de loi. Nous avons du pain sur la planche ce soir.

Avant de commencer, j'aimerais rappeler aux sénateurs et aux témoins qu'ils doivent garder leur microphone en sourdine en tout temps, à moins d'être nommés par le président. Comme nous l'avons fait dans le passé, veuillez signaler votre désir de prendre la parole, de soulever un problème ou de poser des questions en utilisant la fonction « lever la main ».

J'aimerais maintenant que les membres du comité se présentent. Commençons par les vice-présidents et ensuite, comme nous avons l'habitude de le faire, nous irons d'est en ouest, en commençant par la sénatrice Marshall, qui vit dans la belle province de Terre-Neuve. Commençons par les vice-présidents et ensuite nous irons d'est en ouest à travers le pays.

La sénatrice Wallin : Sénatrice Pamela Wallin. Je suis une sénatrice de la Saskatchewan.

Le sénateur Smith : Sénateur Larry Smith, sénateur du Québec.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le sénateur C. Deacon : Colin Deacon, de la Nouvelle-Écosse.

[Translation]

Senator Ringuette: Pierrette Ringuette from New Brunswick.

Senator Bellemare: Senator Diane Bellemare from Quebec.

Senator Loffreda: Senator Tony Loffreda from Quebec.

Senator Moncion: Senator Lucie Moncion from Ontario.

[English]

Senator Klyne: Marty Klyne from Saskatchewan. I am situated on Treaty 4 territory, the territory of the Métis.

[Translation]

Senator Dagenais: Senator Jean-Guy Dagenais from Quebec.

[English]

The Chair: If you're uncomfortable with this way of introducing yourselves, we'll spend a half-hour talking about doing it another way at some point. Thank you, senators.

The witnesses in the first panel will be focusing on Division 7 of Bill C-30. We have with us members from the Department of Finance Canada, FINTRAC and Transparency International Canada.

I'm not going to introduce the witnesses, but before we start, I would like to ask senators and witnesses to keep interventions brief and ensure every member can at least get in a question and answer, and if time permits, we'll go to a second round.

Thank you all for joining us this evening. We'll begin with opening remarks from Mr. Brown, then Superintendent Bradshaw, and then Mr. Cohen. I understand Mr. Wallace from FINTRAC will support the Department of Finance in answering questions and will be available to answer any other questions. Please proceed, Mr. Brown.

Justin Brown, Acting Director General, Financial Crimes Governance and Operations, Department of Finance Canada: Hello. My name is Justin Brown. I am the Senior Director of Financial Crimes Policy at the Department of Finance, and I am here to speak to Part 4, Division 7.

The government is committed to a comprehensive approach to combating money laundering and terrorist financing, which promotes the integrity of the financial system and the safety and security of Canadians. As part of this approach, the government

[Français]

La sénatrice Ringuette : Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Bellemare : Sénatrice Diane Bellemare, du Québec.

Le sénateur Loffreda : Sénateur Tony Loffreda, du Québec.

La sénatrice Moncion : Sénatrice Lucie Moncion, de l'Ontario.

[Traduction]

Le sénateur Klyne : Marty Klyne de la Saskatchewan. Je me trouve sur le territoire du Traité n° 4, le territoire des Métis.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Sénateur Jean-Guy Dagenais, du Québec.

[Traduction]

Le président : Si vous n'êtes pas à l'aise avec cette façon de vous présenter, nous passerons une demi-heure à discuter d'une autre façon de procéder à un moment donné. Merci, sénateurs.

Les témoins du premier groupe se concentreront sur la section 7 du projet de loi C-30. Nous avons avec nous des membres du ministère des Finances du Canada, du CANAFE et de Transparency International Canada.

Je ne vais pas présenter les témoins, mais avant de commencer, j'aimerais demander aux sénateurs et aux témoins de faire des interventions brèves et de veiller à ce que chaque membre puisse au moins poser une question et obtenir une réponse. Si le temps le permet, nous ferons un deuxième tour.

Je vous remercie tous de vous joindre à nous ce soir. Nous commencerons par la déclaration liminaire de M. Brown, qui sera suivie de celle de la surintendante Bradshaw, puis de celle de M. Cohen. Je crois savoir que M. Wallace, du CANAFE, aidera le ministère des Finances à répondre aux questions et qu'il sera à notre disposition pour répondre à toute autre question. Nous vous écoutons, monsieur Brown.

Justin Brown, directeur général par intérim, Gouvernance et opérations des crimes financiers, ministère des Finances du Canada : Bonjour. Je m'appelle Justin Brown. Je suis le directeur principal de la politique sur les crimes financiers au ministère des Finances, et je suis ici pour parler de la partie 4, section 7.

Le gouvernement s'est engagé à adopter une approche globale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme qui favorise l'intégrité du système financier et la sécurité des Canadiens. Dans le cadre de cette approche,

regularly works to strengthen and modernize the anti-money laundering and anti-terrorist financing regime, for example, to respond to technological changes and evolving threats.

Part 4, Division 7 proposes amendments to the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act that would do the following: expand the requirements of the act to cover businesses engaged in the transportation of currency or certain monetary instruments, such as armoured car services; strengthen criminal penalties under the act and the registration requirements for money service businesses; enhance the operational effectiveness of the anti-money laundering and anti-terrorist financing regulator, the Financial Transactions and Report Analysis Centre of Canada, or FINTRAC, by enabling a cost recovery model for its compliance activities; clarify its authority to follow up with reporting entities to obtain information; and expand the information it can disclose to law enforcement agencies and other disclosure recipients.

Finally, the proposed amendments would include technical amendments, such as clarifying the definitions of politically exposed domestic persons and heads of international organizations. Thank you.

The Chair: Thank you for being so brief. It's much appreciated. I believe we're moving on to Superintendent Bradshaw. Thank you so much.

Kelly Bradshaw, Acting Director General, Cybercrime and Financial Crime, Royal Canadian Mounted Police: Thank you very much. My name is Superintendent Kelly Bradshaw. I am the Acting Director General of Cybercrime and Financial Crime for federal policing in the RCMP. It is a pleasure to appear before this committee as part of the review of the budget implementation act.

The RCMP is mandated under the Criminal Code and the Security Offences Act to investigate potential offences that constitute threats to Canada's economic integrity and national security, such as financial crime, cybercrime, espionage and foreign influence activities. These types of investigations are long-standing federal policing and RCMP priorities.

In support of its efforts to keep Canadians safe and to prevent, detect and disrupt crimes that threaten Canada's economy and security, the RCMP works with partners across Canada in both the public and private sectors. In addition, the RCMP works with our international law enforcement partners to address

le gouvernement travaille régulièrement à renforcer et à moderniser le régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, par exemple pour répondre aux changements technologiques et à l'évolution des menaces.

La section 7 de la partie 4 propose des modifications à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes afin d'élargir l'application de la loi aux entreprises qui se livrent au transport d'espèces et de certains autres instruments financiers, comme les services de véhicules blindés; de resserrer les peines prévues par la loi et les exigences d'enregistrement des entreprises de transfert de fonds; d'améliorer l'efficacité opérationnelle de l'organisme de réglementation de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, ou CANAFE, en permettant un modèle de recouvrement des coûts pour ses activités de conformité; de clarifier ses pouvoirs de faire un suivi auprès des entités déclarantes pour obtenir des renseignements; et d'élargir le champ des renseignements qu'il peut communiquer aux organismes d'application de la loi et aux autres destinataires des cas communiqués.

Enfin, les modifications proposées comprendraient des modifications techniques, telles que la clarification des définitions de « national politiquement vulnérable » et de « dirigeant d'une organisation internationale ». Je vous remercie.

Le président : Merci d'avoir été si bref. C'est très apprécié. Je crois que nous allons passer à la surintendante Bradshaw. Merci beaucoup.

Kelly Bradshaw, directrice générale par intérim, Criminalité financière et cybercriminalité, Gendarmerie royale du Canada : Merci beaucoup. Je suis la surintendante Kelly Bradshaw, et je suis la directrice générale par intérim, Criminalité financière et cybercriminalité, Police fédérale, Gendarmerie royale du Canada. Je suis ravie de comparaître devant ce comité dans le cadre de l'étude de la Loi d'exécution du budget.

La GRC a pour mandat, en vertu du Code criminel et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité, d'enquêter sur les infractions susceptibles de constituer des menaces pour l'intégrité économique et la sécurité nationale du Canada, comme la criminalité financière, la cybercriminalité, l'espionnage et les activités d'influence étrangère. Ces types d'enquêtes sont des priorités de longue date de la Police fédérale et de la GRC.

À l'appui de ses efforts pour assurer la sécurité des Canadiens et pour prévenir, détecter et perturber les crimes qui menacent l'économie et la sécurité du Canada, la GRC travaille avec des partenaires partout au Canada dans les secteurs public et privé. De plus, la GRC collabore avec ses partenaires internationaux

these issues. This necessary collaboration speaks to the shared responsibility of combating these types of crimes, not only in Canada but around the world.

Hostile state and non-state actors, including transnational and serious organized crime groups, pose a significant threat to the safety of Canadians and the economic integrity of Canada. Organized crime groups and hostile actors rely on money laundering and terrorist financing to perpetuate their illegal activities.

I would like to say the RCMP has a strong working relationship with FINTRAC, and disclosures from FINTRAC provide valuable intelligence that support criminal operations. The proposed amendments could strengthen FINTRAC disclosures to more effectively support RCMP financial crime investigations.

Due to the border lists and complex nature of money laundering and terrorist financing, collaboration with the private sector, as well as domestic and international law enforcement, will continue to be an essential component of combating transnational organized crime, international money laundering networks and terrorist financiers.

The RCMP will continue to work with domestic and international partners to enforce the laws within our jurisdiction to combat the complex issues related to money laundering and terrorist financing. Thank you.

James Cohen, Executive Director, Transparency International Canada: Mr. Chair and members of the committee, thank you for inviting me to speak to you today. I am James Cohen, and I am the Executive Director of Transparency International Canada. TI Canada is a registered charity and is the Canadian chapter of Transparency International, the world's leading anti-corruption movement.

The 2021 federal budget brought welcome news for Canadian anti-money laundering advocates. While not covered explicitly in Bill C-30, it is worth taking this opportunity to cite federal Finance Minister Chrystia Freeland's proposal in the budget for \$2.1 million for Innovation, Science and Economic Development Canada to establish a corporate beneficial-ownership registry that's publicly accessible by the year 2025.

In the wake of the Panama Papers and Paradise Papers leaks, a lawyer coined the term "snow washing" to describe the practice of laundering dirty money in Canada through shell companies so it comes out as clean as the driven snow. Enabler companies like

d'application de la loi afin de remédier à ces problèmes. Cette collaboration nécessaire témoigne de la responsabilité partagée de combattre ces types de crimes non seulement au Canada, mais partout dans le monde.

Les États et entités non étatiques hostiles, y compris les groupes qui s'adonnent au crime transnational grave et organisé, représentent une menace importante pour la sécurité des Canadiens et l'intégrité économique du Canada. Les groupes de crime organisé et les acteurs hostiles comptent sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme pour perpétuer leurs activités illégales.

Je tiens à dire que la GRC entretient une solide relation de travail avec le CANAFE, et que les communications du CANAFE fournissent des renseignements précieux à l'appui des opérations criminelles. Les modifications proposées pourraient renforcer les communications du CANAFE et ainsi soutenir plus efficacement les enquêtes de la GRC sur les crimes financiers.

En raison des listes aux frontières et de la nature complexe du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, la collaboration avec le secteur privé ainsi qu'avec les organismes d'application de la loi nationaux et internationaux demeurera un élément essentiel de la lutte contre le crime organisé transnational, les réseaux internationaux de blanchiment d'argent et les financiers du terrorisme.

La GRC continuera de travailler avec ses partenaires nationaux et internationaux pour appliquer les lois relevant de sa compétence afin de lutter contre les problèmes complexes liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. Merci.

James Cohen, directeur général, Transparency International Canada : Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, je vous remercie de m'avoir invité à m'adresser à vous aujourd'hui. Je m'appelle James Cohen et je suis le directeur général de Transparency International Canada. TI Canada est un organisme de bienfaisance enregistré et constitue la section canadienne de Transparency International, le plus important mouvement anticorruption au monde.

Le budget fédéral de 2021 a apporté de bonnes nouvelles pour les défenseurs canadiens de la lutte contre le blanchiment d'argent. Bien que le projet de loi C-30 n'en traite pas explicitement, il convient de profiter de l'occasion pour citer la proposition de la ministre fédérale des Finances, Chrystia Freeland, de consacrer 2,1 millions de dollars à Innovation, Sciences et Développement économique Canada en vue de l'établissement d'un registre des bénéficiaires effectifs des sociétés qui soit accessible au public d'ici 2025.

Dans la foulée de la fuite des Panama Papers et des Paradise Papers, un avocat a inventé l'expression « snow washing », ou blanchiment à la neige, pour décrire la pratique consistant à blanchir de l'argent sale au Canada par l'entremise de sociétés

the one at the heart of the Panama Papers, Mossack Fonseca, market Canada to their clients as a safe haven for illicit cash because no one thinks of Canada for money laundering, and Canada had weak anticorruption laundering laws and enforcement.

With the announcement of the public registry in Budget 2021, Canada took a big step toward shaking off its reputation as an easy place for criminals to stash illicit cash. We have jumped ahead of the United States, which passed the Corporate Transparency Act in January of this year, which only establishes a private beneficial-ownership registry. Canada will join its international partners with public registries, including the U.K., France, and other EU countries.

TI Canada and our civil society and expert partners are stressing the importance of Canada using this opportunity to create the world's most effective beneficial-ownership registry, which can deter dirty money from entering our economy and have a positive impact on business and public safety.

First, we need to ensure that the registry is truly publicly accessible. This means no pay walls. The registry must also be easily searchable and also open to non-Canadian citizens.

Second, a beneficial owner under Canadian law must have 25% direct or indirect ownership of a corporation. This is in line with international peers, but it is also arbitrary. Some jurisdictions set beneficial ownership as low as 10%. Canada should follow suit and lower its threshold, as well as require any nominees to declare who they are representing in corporate control.

Third, the registry needs data verification systems. This is critical to ensuring the legitimacy and effectiveness of the registry. Much work is underway in the field of digital IDs by organizations that can help with this, such as the Digital Identification and Authentication Council of Canada. To deter and even punish those who would willingly falsify information, the registry needs a wide scope of penalties, including jail time for serious offenders. This could go a long way to preventing criminals from abusing Canadian companies.

Fourth, an anonymous tip line is needed so the public can let authorities know about incorrect information or suspicious owners. It could resemble the Canada Revenue Agency's public tip line for reporting tax evaders. A well-staffed register can follow up with the proper investigations. While leads from civil society and investigative journalists will be important,

fictives, de façon à ce que l'argent ressorte aussi pur que la neige. Les entreprises habilitantes, comme celle qui est au cœur des Panama Papers, Mossack Fonseca, présentent le Canada à leurs clients comme étant un refuge pour l'argent illicite parce que personne ne pense au Canada pour le blanchiment d'argent, et à cause de la faiblesse des lois anti-blanchiment et de leur application au Canada.

Avec l'annonce du registre public dans le budget de 2021, le Canada a pris une mesure importante pour se défaire de sa réputation d'endroit où il est facile pour les criminels de cacher de l'argent illicite. Nous avons devancé les États-Unis, qui ont adopté en janvier de cette année la Corporate Transparency Act, une loi qui n'établit qu'un registre privé de propriété effective. Le Canada rejoindra ses partenaires internationaux qui disposent de registres publics, notamment le Royaume-Uni, la France et d'autres pays de l'Union européenne.

TI Canada et les experts et représentants de la société civile qui sont nos partenaires soulignent à quel point il est important pour le Canada de saisir cette occasion de créer le registre de propriété effective le plus efficace au monde, capable de freiner l'entrée de l'argent sale dans notre économie et d'avoir une incidence positive sur les affaires et la sécurité publique.

Tout d'abord, nous devons nous assurer que le registre est réellement accessible au public. Cela signifie qu'il ne doit pas être payant. Le registre doit également être facile à consulter et ouvert aux citoyens non canadiens.

Deuxièmement, un bénéficiaire effectif au sens de la loi canadienne doit détenir 25 % de la propriété directe ou indirecte d'une société. Ce pourcentage est conforme à celui des pairs internationaux, mais il est également arbitraire. Certains États fixent le seuil de propriété effective à 10 % seulement. Le Canada devrait suivre cet exemple et abaisser son seuil, de même qu'exiger de tout candidat qu'il déclare qui il représente dans le contrôle de la société.

Troisièmement, le registre a besoin de systèmes de vérification des données. Cet aspect est essentiel pour garantir la légitimité et l'efficacité du registre. Diverses organisations capables d'apporter leur contribution, comme le Conseil d'identification et d'authentification numériques du Canada, travaillent actuellement sur l'identification numérique. Pour dissuader et même punir ceux qui falsifieraient volontairement de l'information, le registre doit être assorti d'un large éventail de sanctions, y compris des peines d'emprisonnement pour les auteurs de crimes graves. Cela contribuerait grandement à empêcher les criminels d'abuser des entreprises canadiennes.

Quatrièmement, il faut une ligne téléphonique anonyme pour que le public puisse signaler aux autorités toute information inexacte ou tout propriétaire suspect. Cette ligne pourrait ressembler à celle de l'Agence du revenu du Canada, qui permet de dénoncer les personnes qui fraudent le fisc. Un registre disposant d'un effectif suffisant peut donner suite aux enquêtes

the registrar's staff should be authorized to use their discretion to review data, produce trend reports, issue compliance reminders and assign penalties.

As the federal government creates this registry, it will need to harmonize with the provinces and territories. Some provinces have already built momentum to match Ottawa's.

The Chair: Mr. Cohen, we need to shorten this because we have a lot of questions and witnesses. I recognize you're getting into matters which will be considered in the future. Let's take this opportunity to try to stay within the bounds of what we're attempting to do today.

Mr. Cohen: On the content of Bill C-30, I would like to highlight proposed amendments in Division 7, clauses 161(1)(c), (2) and (4). In these points there are proposed amendments to international and domestic politically exposed persons in the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act. TI Canada recommends that the Ministry of Finance publish a risk assessment that outlines why they feel that bodies like international sports organizations and mayors should now be explicitly identified in the legislation. The Ministry of Finance has not published such a report since the 2015 *Assessment of Inherent Risks of Money Laundering and Terrorist Financing in Canada*. Publishing such a report would aid the public and stakeholders in understanding where these recommendations come from.

I am happy to answer any questions.

Senator Wallin: Thank you all for your comments. I want a general lay of the land or context, if you could, please.

According to the C.D. Howe Institute, we have over \$100 billion a year laundered here in Canada, or "snow washing" as we've heard from one of our guests. At present, Canada does not catch 99% of the laundering activity. Was there something specifically that triggered this motion now? This has been, as you've all said, going on forever. The numbers have been growing annually. Why this? Why now? Did something happen either globally or domestically to provoke this?

Mr. Brown, if you would like to start and then we'll hear from Superintendent Kelly.

appropriées. Les pistes fournies par la société civile et les journalistes d'enquête seront certes importantes, mais le personnel responsable du registre devrait être autorisé à user de son pouvoir discrétionnaire pour examiner les données, produire des rapports sur les tendances, émettre des rappels de conformité et imposer des sanctions.

Le gouvernement fédéral devra créer ce registre en l'harmonisant avec les provinces et les territoires. Certaines provinces ont déjà amorcé un mouvement qui correspond à celui d'Ottawa.

Le président : Monsieur Cohen, il va falloir abrégé votre déclaration, car nous avons beaucoup de questions et de témoins. Je reconnais que vous abordez des sujets qui seront examinés à l'avenir. Profitez de cette occasion pour essayer de rester dans les limites de ce que nous essayons de faire aujourd'hui.

M. Cohen : En ce qui concerne la teneur du projet de loi C-30, je voudrais souligner les modifications proposées dans la section 7, à l'alinéa 161(1)c, et aux paragraphes 161(2) et (4). Il s'agit de modifications proposées concernant les nationaux politiquement vulnérables, au pays ou à l'étranger, dans la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. TI Canada recommande que le ministère des Finances publie une évaluation des risques qui expose les raisons pour lesquelles il estime que des organismes tels que les organisations sportives internationales et les maires devraient désormais être explicitement identifiés dans la loi. Le ministère des Finances n'a pas publié un tel rapport depuis l'*Évaluation des risques inhérents au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes au Canada* réalisée en 2015. La publication d'un tel rapport aiderait le public et les parties prenantes à comprendre d'où viennent ces recommandations.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

La sénatrice Wallin : Je vous remercie tous de vos déclarations. Si c'est possible, j'aimerais avoir un aperçu général de l'état des lieux ou du contexte, je vous prie.

Selon l'Institut C.D. Howe, plus de 100 milliards de dollars par an sont blanchis ici au Canada, ou « blanchis à la neige », comme nous l'a dit l'un de nos témoins. À l'heure actuelle, 99 % des activités de blanchiment ne sont pas repérées au Canada. Y a-t-il quelque chose de particulier qui a déclenché cette motion maintenant? Comme vous l'avez tous dit, cela dure depuis toujours. Les chiffres augmentent chaque année. Pourquoi cela? Pourquoi maintenant? Est-ce qu'un événement heureux à l'échelle mondiale ou nationale a provoqué cela?

Monsieur Brown, si vous voulez bien commencer, nous entendrons ensuite la surintendante Kelly.

Mr. Brown: The Government of Canada continues to finance the regime and analyze different money laundering and terrorist financing risks, and regularly takes action to address those risks, whether it's through changes to regulations, which we did over the past couple of years — we have a large number of regulations coming into force on June 1 — or legislative changes like the ones we're discussing today. It could also be funding for different initiatives or agencies involved in anti-money laundering.

This bill proposes a series of relatively targeted changes to address gaps that have been recently identified, but there are ongoing enhancements to the regime that take place on a pretty regular basis.

Senator Wallin: Superintendent Kelly, if you could comment on whether there was some particular activity that provoked this. Is there something new or different, given currencies and all of that, that has brought this forward?

Ms. Bradshaw: Thank you for your question. Money laundering is complex, and it is a significant problem facing many countries, including Canada.

Organized crime groups rely on money laundering to conceal their profits and their illicit activities, and to sustain and grow their criminal operations. Criminal groups are increasingly relying on professional money launderers who offer their services for hire. They are working to legitimize the criminal proceeds.

Organized crime groups are using crypto-currency more and more, as we are seeing in our investigations. It is a sophisticated way to move value. The RCMP needs to make sure we have the technology, the specialized skill sets and the training that goes along with that. We're working toward that, and we're able to investigate those types of crimes and the manner in which they're moving their values.

The volume, size and speed of money laundering transactions, combined with these technological advancements, crypto-currencies; we're seeing it even in the high-end money-laundering operations now, so it presents enforcement challenges as we attempt to follow the money. As such, our investigators and analysts need to make sure that we stay abreast and that we have that expertise so we can effectively discourage these illegal activities in Canada.

Senator Wallin: Thank you.

Senator Smith: Mr. Wallace, for FINTRAC, and the relationship internationally with other groups that are trying to enforce the rules, could you give us some background in terms of

M. Brown : Le gouvernement du Canada continue de financer le régime et d'analyser les différents risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, et il prend régulièrement des mesures pour faire face à ces risques, que ce soit par des modifications aux règlements, comme nous l'avons fait au cours des deux dernières années — un grand nombre de règlements prendront effet le 1^{er} juin —, ou par des modifications législatives comme celles dont nous discutons aujourd'hui. Il pourrait également s'agir du financement de différentes initiatives ou agences impliquées dans la lutte contre le blanchiment d'argent.

Ce projet de loi propose une série de modifications relativement ciblées visant à combler les lacunes qui ont été récemment relevées, mais des améliorations permanentes sont apportées au régime sur une base assez régulière.

La sénatrice Wallin : Surintendante Kelly, j'aimerais que vous nous disiez si une activité particulière est à l'origine de cela. Y a-t-il quelque chose de nouveau ou de différent, compte tenu des devises et de tout cela, qui a déclenché cela?

Mme Bradshaw : Je vous remercie de votre question. Le blanchiment d'argent est complexe, et c'est un problème important auquel sont confrontés de nombreux pays, dont le Canada.

Les groupes du crime organisé comptent sur le blanchiment d'argent pour dissimuler leurs profits et leurs activités illicites, et pour soutenir et accroître leurs activités criminelles. Les groupes criminels ont de plus en plus recours à des blanchisseurs d'argent professionnels qui offrent leurs services contre rémunération. Ils s'efforcent de donner une légitimité aux produits du crime.

Les groupes criminels organisés utilisent de plus en plus les cryptomonnaies, comme nous le constatons dans nos enquêtes. Il s'agit d'un moyen sophistiqué de déplacer de la valeur. La GRC doit s'assurer d'avoir la technologie, les compétences spécialisées et la formation nécessaires. Nous y travaillons, et nous sommes en mesure d'enquêter sur ces types de crimes et sur la façon dont ils déplacent leurs valeurs.

Le volume, la taille et la rapidité des transactions de blanchiment d'argent, combinés à ces avancées technologiques, aux cryptomonnaies — nous voyons cela même dans les opérations de blanchiment d'argent haut de gamme maintenant, ce qui présente des défis pour l'application de la loi lorsque nous essayons de suivre l'argent. À ce titre, nos enquêteurs et nos analystes doivent veiller à se tenir au courant et à posséder cette expertise afin de pouvoir décourager efficacement ces activités illégales au Canada.

La sénatrice Wallin : Merci.

Le sénateur Smith : Monsieur Wallace, en ce qui concerne le CANAFE et les relations internationales avec d'autres groupes qui tentent de faire respecter les règles, pourriez-vous nous

some of the relationships that you have internationally and if you're working on joint venture types of projects, trying to track down parties together? Is that a common practice or do you have your own direction and you go in a singular fashion?

I would be interested in your comment on that, please.

Bruce Wallace, Manager, Strategic Policy and Reviews, Financial Transactions and Report Analysis Centre of Canada: Thank you for the question. The short answer is yes. We work very closely with international counterparts, particularly the Five Eyes nations and major trading partners. I think it makes sense to understand that money often follows trade. If you're taking a look at financial transactions, particularly with regard to trade-based money laundering, it is often our large trading partners that we do most of our work with.

Having said that, we have over 100 memoranda of understanding with other financial intelligence units worldwide. And we exchange information regularly with the other Financial Intelligence Units, or FIUs. As my colleague from the RCMP indicated, money laundering is complex and international in nature. We rely on other financial institutions to provide us with information in their data holdings to help advance our own work.

Senator Smith: Do you have performance indicators in terms of tracking each year to see how well you did versus the past year? Do you talk to other parties internationally to see how it is progressing? Is there any sort of feedback you could give us on that, in terms of how you measure your performance?

Mr. Wallace: There are two criteria. In terms of year-to-year activity, we track the number of queries we make to other institutions, as well as the numbers of inquiries we receive and those to which we respond. We do have the numbers and metrics in terms of our operations. Also, whenever we do disclose information internationally, we do provide what amounts to a feedback form asking for feedback in terms of whether this information was helpful. Was it useful? We don't get a 100% response rate, but we do track feedback when we do make these disclosures. More often than not, the information we receive is that the information aided the financial intelligence unit in some way or another.

Senator Smith: Thank you.

donner un aperçu de certaines des relations que vous entretenez à l'échelle internationale et nous dire si vous travaillez à des projets en collaboration afin de retrouver ensemble les parties en cause? S'agit-il d'une pratique courante ou avez-vous votre propre direction et procédez-vous de manière isolée?

J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet, s'il vous plaît.

Bruce Wallace, gestionnaire, Politiques stratégiques et révisions, Centre d'analyse des opérations et déclarations financiers du Canada : Je vous remercie de votre question. La réponse courte est oui. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos homologues étrangers, en particulier les pays du Groupe des cinq et les principaux partenaires commerciaux. Il est logique de penser que, souvent, l'argent suit le commerce. Si vous examinez les transactions financières, notamment en ce qui concerne le blanchiment d'argent basé sur le commerce, c'est souvent avec nos grands partenaires commerciaux que nous travaillons le plus.

Cela étant dit, nous avons plus de 100 protocoles d'entente avec d'autres unités du renseignement financier à l'échelle du monde. Et nous échangeons régulièrement de l'information avec les autres unités du renseignement financier, ou URF. Comme l'a indiqué ma collègue de la GRC, le blanchiment d'argent est complexe et de portée internationale. Nous comptons sur les autres institutions financières pour nous fournir des renseignements qu'elles détiennent dans leurs banques de données afin de faire progresser notre propre travail.

Le sénateur Smith : Avez-vous des indicateurs de rendement pour faire chaque année un suivi par rapport à l'année précédente? Parlez-vous à d'autres intervenants à l'échelle internationale pour vous faire une idée des progrès réalisés? Avez-vous des observations à faire pour nous au sujet de la façon dont vous mesurez votre rendement?

M. Wallace : Il y a deux critères. Pour ce qui est des activités d'une année à l'autre, nous faisons un suivi du nombre de demandes que nous présentons à d'autres institutions, ainsi que du nombre de demandes que nous recevons et du nombre de demandes auxquelles nous répondons. Nous avons les chiffres et les paramètres pour ce qui est de nos activités. De plus, chaque fois que nous divulguons des renseignements à l'échelle internationale, nous fournissons ce qui équivaut à un formulaire de rétroaction pour qu'on nous indique à quel point l'information s'est révélée utile. Était-elle utile? Ce n'est pas tout le monde qui nous répond, mais nous faisons un suivi de la rétroaction lorsque nous effectuons ce genre de divulgations. La plupart du temps, ce qu'on nous dit, c'est que l'information a aidé l'unité de renseignement financier d'une certaine façon.

Le sénateur Smith : Merci.

[Translation]

Senator Bellemare: My question will be more global. I'm an economist by training, and I would like to understand the financial implications of this bill. I think Senator Wallin gave some numbers, but I would like to validate them with you. Do you have an idea of what the target is or the amount of fraud and money laundering going on? How much money is being targeted? How much does that bring in?

In trying to prevent people from committing fraud and punishing those who commit it, is the cost of this search for money recovered? Is the budget covered by what you recover? Can you give me an overview of the costs and benefits of this exercise?

Mr. Brown: Unfortunately, I don't think I have a good answer to your question. The costs of money laundering are difficult to measure. I think Senator Wallin gave a figure, but we don't necessarily know the amount of money laundering in Canada. It's a global issue. Other countries have similar challenges.

At the same time, it's difficult to say exactly how much money laundering or terrorist financing these particular measures will recover; it's very difficult to do a cost-benefit analysis. I can say that the proposed amendments will strengthen the regime. We believe that this will strengthen efforts to curb money laundering and terrorist financing, but I don't have any figures on the exact costs, unfortunately.

Senator Bellemare: Can we also say that we want to reduce human costs through all these measures? For example, if we address human trafficking, there are human benefits that are worth the cost, but that are not so measurable; however, it is important to try to address this problem.

Mr. Brown: Yes, absolutely. We know that Canadians are victims of crime and efforts to strengthen the anti-money laundering regime will certainly help Canadians and businesses that are also victims of crime. However, when it comes to providing you with data on the specific impact on individuals, I'm not in a position to do so.

We are continuing our analysis. There is international research, there are reports that present amounts, but often the range of amounts or cost of money laundering is very broad. It's not an exact science.

Senator Bellemare: Thank you.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Ma question sera plutôt globale. Je suis économiste de formation et j'aimerais comprendre l'enjeu financier de ce projet de loi. Je pense que la sénatrice Wallin a donné des chiffres, mais je voudrais les valider auprès de vous. Avez-vous une idée de ce qu'on vise ou de la somme des fraudes et du blanchiment d'argent? Quel est le volume d'argent auquel on s'attaque? Combien cela rapporte-t-il?

En essayant d'empêcher les gens de commettre des fraudes et de punir ceux qui en commettent, réussit-on à récupérer le coût de cette recherche d'argent? Le budget est-il couvert par ce que vous récupérez? Pouvez-vous me faire un portrait des coûts-avantages de cet exercice?

M. Brown : Malheureusement, je ne pense pas avoir de bonne réponse à votre question. Les coûts du blanchiment d'argent sont difficiles à mesurer. Je pense que la sénatrice Wallin a présenté un chiffre, mais on ne connaît pas nécessairement la somme du blanchiment d'argent au Canada. C'est une question mondiale. Les autres pays ont des défis semblables.

En même temps, il est difficile de dire précisément quel est le montant du blanchiment d'argent ou du financement du terrorisme que ces mesures particulières vont permettre de récupérer; il est très difficile de faire une analyse de coût-avantage. Je peux dire que les modifications proposées vont renforcer le régime. On croit que cela renforcera les efforts visant à enrayer le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, mais je n'ai pas de chiffres indiquant les coûts précis, malheureusement.

La sénatrice Bellemare : Peut-on aussi dire qu'on veut réduire des coûts humains grâce à toutes ces mesures? Par exemple, si on s'attaque à la traite des personnes, il y a des bénéfices humains qui en valent le coût, mais qui ne se mesurent pas tellement; toutefois, il est important d'essayer de régler ce problème.

M. Brown : Oui, tout à fait. On sait que les Canadiens et les Canadiennes sont les victimes de crimes et les efforts pour renforcer le régime anti-blanchiment d'argent vont sûrement aider les Canadiens et les entreprises qui sont également victimes de crimes. Cependant, lorsqu'il s'agit de vous fournir des données sur l'impact particulier sur les personnes, je ne suis pas en mesure de le faire.

On continue notre analyse. Il y a de la recherche effectuée à l'échelle internationale, des rapports qui présentent des montants, mais souvent, l'éventail des sommes ou du coût du blanchiment d'argent est très vaste; ce n'est pas une science exacte.

La sénatrice Bellemare : Merci.

[English]

Senator Loffreda: Thank you to our witnesses for being here.

My question revolves around the prevention and detection of proceeds of crime, money laundering and terrorist financing around virtual currencies, which are gaining more and more traction, as we know. There are different opinions out there about how much traction they will be gaining in the future. We all know that the blockchain technology makes it difficult to track and trace, and it provides anonymity for its users.

Maybe you can elaborate how you and FINTRAC will investigate any suspected money laundering activity. How can we in Canada not only be followers but leaders in that domain? Are we sharing best practices, or is this act sufficient in doing what it is supposed to do with respect to virtual currencies and prevention and detection?

Mr. Brown: Thank you. I will turn it to Gabriel Ngo who is a senior analyst on my team at Finance. He has worked quite closely on the question of virtual assets. He can speak more on the framework side because there have been improvements to the statutory framework. And then, of course, RCMP or FINTRAC can speak more on the intelligence or investigation side.

Gabriel Ngo, Senior Advisor, Department of Finance Canada: Thank you, senator, and thank you, Justin, for that introduction.

As it relates to Canada, we actually finalized regulations on virtual currencies in 2019. They came into force in the transitional period in 2020. The full suite of regulations will be coming into force on June 1, 2021.

These requirements would regulate businesses dealing in virtual currencies: those that transfer value and those that do exchange services. Anyone who converts fiat currencies to virtual currency or virtual currency to virtual currency would be captured in the scope of these regulations.

This is aligned with international standards that are established by the Financial Action Task Force that were also finalized in 2019. Canada is a leader in this in terms of having regulations set up and having a regime in place to allow businesses to be regulated, and also to make information available to law enforcement and FINTRAC specifically.

[Traduction]

Le sénateur Loffreda : Je remercie nos témoins de s'être joints à nous.

Ma question porte sur la prévention et la détection des produits de la criminalité, le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes en ce qui a trait aux monnaies virtuelles, qui gagnent de plus en plus de terrain, comme nous le savons. Les opinions diffèrent quant à la mesure dans laquelle elles prendront de la place à l'avenir. Nous savons tous que la technologie de la chaîne de blocs fait en sorte qu'elles sont difficiles à suivre et à retracer, et qu'elle rend les utilisateurs anonymes.

Vous pouvez peut-être parler de la façon dont le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, le CANAFE, et vous enquêteront sur les soupçons d'activités de blanchiment d'argent. Comment pouvons-nous au Canada ne pas nous contenter de suivre les autres en étant plutôt des leaders dans le domaine? Mettons-nous en commun des pratiques exemplaires, ou cette loi fait-elle suffisamment ce qu'elle est censée faire pour ce qui est des monnaies virtuelles ainsi que de la prévention et la détection?

M. Brown : Merci. Je vais céder la parole à M. Gabriel Ngo, qui est analyste principal dans mon équipe à Finances. Il s'est beaucoup penché sur la question des actifs virtuels. Il peut en dire plus sur le cadre législatif, auquel on a apporté des améliorations. Et ensuite, bien entendu, la GRC ou le CANAFE peut en dire plus sur le renseignement ou les enquêtes.

Gabriel Ngo, conseiller principal, ministère des Finances Canada : Merci, monsieur le sénateur, et merci, monsieur Brown, de votre introduction.

En ce qui concerne le Canada, nous avons fini de préparer la réglementation sur les monnaies virtuelles en 2019. Elle est entrée en vigueur pendant la période de transition en 2020. La gamme complète de règlements entrera en vigueur le 1^{er} juin 2021.

Ces exigences réglementaires visent les entreprises qui utilisent des monnaies virtuelles : celles qui font des transferts et celles qui offrent des services de change. Cette réglementation viserait toutes les entreprises qui convertissent des monnaies fiduciaires en monnaie virtuelle ou une monnaie virtuelle en monnaie virtuelle.

C'est conforme aux normes internationales qui sont établies par le Groupe d'action financière et dont on a aussi réglé les derniers détails en 2019. Le Canada est un chef de file grâce à la mise en place de ces règlements et d'un régime pour réglementer les entreprises, et pour que les forces de l'ordre et plus précisément le CANAFE aient de l'information à leur disposition.

With these new regulations, besides the regular AML/ATF requirements, such as a compliance program, training and recordkeeping, there is also transaction reporting. These businesses dealing in virtual currencies will be required to report to FINTRAC when they receive \$10,000 or more in virtual currencies. That should help facilitate FINTRAC's work in analysis and then subsequently disclosing intelligence of financial information to law enforcement.

I would point out that the requirement to report to FINTRAC actually would apply to all reporting entity sectors. All businesses that are regulated by FINTRAC, about 24,000 businesses, if they were to receive \$10,000 or more in virtual currency, would also be required to report. That includes businesses like real estate, dealers in precious metals and stones, and basically all other areas, such as securities dealers.

I have one other point to make. You mentioned blockchain technology and the fact that it provides a layer of anonymity. Blockchain has actually allowed law enforcement and intelligence agencies to leverage that technology for monitoring, but also tracing.

That would be my response before I turn it over either to RCMP or FINTRAC if they wanted to add anything from an operational perspective.

Mr. Wallace: This is a minor point of clarification, senator. You mentioned concerns about what's being done in terms of investigations. FINTRAC is a financial intelligence agency. We actually don't have an investigative mandate. We analyze the information we receive from reporting entities. When we meet our threshold, we disclose to law enforcement and the RCMP.

I will say that even before the changes to the regulations and legislation in 2019 about virtual currency, we had been seeing references to virtual currency transactions in our suspicious transaction reports. As we get more virtual currency transactions and information in our data holdings, I believe we will be seeing more of that information flowing into the hands of law enforcement. One of the concerns I certainly have is the increasing use of virtual currency and new technology to launder money.

As Mr. Ngo said, we're well placed to get the information from reporting entities and to provide it to law enforcement, particularly with regard to some of the changes proposed in Bill C-30. I'll leave it at that for now.

Grâce à ces règlements, mises à part les exigences relatives à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, comme un programme de vérification, la formation et la tenue de dossiers, il y a aussi la déclaration des transactions. Les entreprises qui utilisent des monnaies virtuelles devront déclarer au CANAFE toutes les sommes de 10 000 \$ ou plus qu'elles reçoivent en monnaies virtuelles, ce qui devrait faciliter le travail effectué par le CANAFE pour analyser les renseignements financiers et les communiquer ensuite aux forces de l'ordre.

Je souligne que l'obligation de faire rapport au CANAFE s'appliquerait à tous les secteurs d'entités déclarantes. Toutes les entreprises assujetties au CANAFE, il y en a environ 24 000, qui reçoivent 10 000 \$ ou plus en monnaie virtuelle seraient également tenues de le signaler, ce qui comprend les entreprises du secteur immobilier, les marchands de pierres et de métaux précieux, et essentiellement tous les autres domaines, comme celui du courtage en valeurs mobilières.

J'ai un autre point à soulever. Vous avez parlé de la technologie de la chaîne de blocs et du fait qu'elle accorde un certain anonymat. À vrai dire, la chaîne de blocs permet aux forces de l'ordre et aux services de renseignements de mettre à profit cette technologie pour assurer une surveillance, mais aussi pour identifier des gens.

Ce serait ma réponse avant de céder la parole à la GRC ou au CANAFE, s'ils veulent ajouter quelque chose du point de vue opérationnel.

M. Wallace : C'est une petite précision, monsieur le sénateur. Vous avez parlé de préoccupations liées à ce qui se fait en matière d'enquêtes. Le CANAFE est un service de renseignement financier. Notre mandat ne prévoit pas la tenue d'enquêtes. Nous analysons l'information que nous recevons d'entités qui doivent faire des déclarations. Une fois nos critères satisfaits, nous communiquons l'information aux forces de l'ordre et à la GRC.

Je dirai que même avant les modifications apportées en 2019 à la réglementation et à la législation sur les monnaies virtuelles, il y avait des références à des transactions en monnaie virtuelle dans nos déclarations d'opérations douteuses. À mesure que la quantité de transactions en monnaie virtuelle et d'information connexe augmente dans nos fonds de données, je pense qu'un plus grand nombre de renseignements seront transmis aux forces de l'ordre. Parmi mes préoccupations, il y a certainement le recours accru aux monnaies virtuelles et aux nouvelles technologies pour blanchir de l'argent.

Comme l'a dit M. Ngo, nous sommes bien placés pour obtenir l'information des entités déclarantes et la remettre aux forces de l'ordre, notamment pour ce qui est de certains changements proposés dans le projet de loi C-30. Je vais m'arrêter ici pour l'instant.

Ms. Bradshaw: We definitely are seeing an increase in the use of crypto-currency in organized crime investigations in Canada. The way I see it, technology certainly can create challenges during investigations, but it also provides opportunities for people — whether it's uniformed police officers or specialized civilians working with us — to use technology to advance investigations.

It's important to note that we realize this is a shared responsibility. The RCMP is committed to continuing to work with all levels of government, private industry, other law enforcement agencies, and private and public partners. These partnerships are essential given the borderless nature and data-dependent aspects of financial crimes, especially with the prevalent use of cyber technology.

We need that information to help us be intelligence led and to understand the challenges we face, as well as the crimes we need to investigate further. It shows us what we need to do to adapt, to be agile and to overcome. Thank you.

Senator Klyne: Welcome to our guests on the panel here this evening.

Any one of you three, Mr. Brown, Ms. Bradshaw or Mr. Cohen, could answer this question. I'm sure Mr. Cohen will want to jump in.

Division 7 within Part 4 proposes amendments to the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act that will broaden the definition of the head of an international organization to include the head of an affiliated institution of that international organization, and it proposes to add the head of an international sports organization. In addition, it proposes to broaden the definition of a politically exposed domestic person to be more inclusive of the other two senior levels of government. Can you provide the committee with the rationale behind proposing the broadened definitions and why now?

Mr. Brown: Sure. In terms of the head of an international organization, this was prompted by recent corruption and bribery scandals, such as the International Olympic Committee and FIFA. The international efforts to combat corruption justified the need to pay particular attention to the heads of international organizations who have been entrusted with prominent functions and —

Senator Klyne: That was there already. You proposed to add the affiliated institutions, sports organizations and the other two levels of senior government as well. Why now?

Mme Bradshaw : Nous observons sans aucun doute une augmentation des transactions en monnaie virtuelle dans les enquêtes sur le crime organisé au Canada. À mon avis, la technologie peut sans aucun doute compliquer les enquêtes, mais son utilisation offre aussi des possibilités — aux agents de police qui portent l'uniforme ou aux civils spécialisés qui travaillent avec nous — pour faire avancer les enquêtes.

Il est important de noter que nous comprenons que c'est une responsabilité partagée. La GRC est déterminée à poursuivre le travail avec tous les ordres de gouvernement, le secteur privé, d'autres organismes d'application de la loi ainsi que des partenaires privés et publics. Ces partenariats sont essentiels compte tenu de la nature supranationale des crimes financiers et de leurs aspects tributaires des données, surtout face à l'utilisation courante des cyber technologies.

Nous avons besoin de cette information pour nous aider à nous orienter et pour comprendre les défis auxquels nous faisons face, ainsi que les crimes sur lesquels nous devons enquêter davantage. Cela nous montre ce que nous devons faire pour nous adapter, pour faire preuve de souplesse et pour surmonter les obstacles. Merci.

Le sénateur Klyne : Je souhaite la bienvenue à nos invités ce soir.

Vous pouvez tous les trois répondre, monsieur Brown, madame Bradshaw ou monsieur Cohen. Je suis certain que M. Cohen voudra intervenir.

La section 7 de la partie 4 propose des modifications à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes qui vont élargir la définition de dirigeant d'une organisation internationale pour inclure le dirigeant d'une entité affiliée de l'organisation internationale, et elle propose d'ajouter le dirigeant d'une organisation sportive internationale. De plus, elle propose d'élargir la définition de national politiquement vulnérable pour accorder plus de place aux deux paliers supérieurs de gouvernement. Pouvez-vous expliquer au comité ce qui justifie les deux définitions élargies et dire pourquoi on le fait maintenant?

M. Brown : Dans le cas de la définition de dirigeant d'une organisation internationale, c'était pour donner suite à des scandales récents de corruption, comme ceux impliquant le Comité international olympique et la FIFA. Les efforts internationaux pour lutter contre la corruption rendaient nécessaire d'accorder une attention particulière aux dirigeants d'organisation internationale investis de fonctions importantes et...

Le sénateur Klyne : C'était déjà le cas. Vous proposez d'ajouter les entités affiliées, les organisations sportives et les deux autres paliers supérieurs de gouvernement. Pourquoi maintenant?

Mr. Brown: In terms of the head of international organizations, again, it was linked to issues going on in the world with respect to corruption and bribery scandals.

Senator Klyne: I understand. They were there already. Now, you want to add the head of an affiliated institution of that organization and international sports organizations, and you're redefining the definition of a politically exposed domestic person to include the two levels of government.

Why are we doing this now? I understand why we have the head of an international organization.

Mr. Brown: Speaking to the politically exposed domestic person, it's recognized in Canada and under international standards that politically exposed persons are in positions that are vulnerable to attempts to commit money laundering and related offences, such as corruption or bribery. That's why the underlying act, the PCMLTFA, requires reporting identities to identify when their clients are politically exposed persons and to conduct enhanced due diligence on these high-risk persons.

Amending the definition of politically exposed domestic person, in this case, specifically includes equivalent positions to a mayor. This is intended to clarify the definition and to achieve the overall policy objective of including public officials who may have control or influence over large amounts of public funds due to the nature of their position.

Senator Klyne: Thank you.

Does anyone want to add to that? I have another question.

Mr. Cohen: I can't answer for the Department of Finance why the points were added now. They sound rational.

I would just repeat my point that it would be good practice to have pre-emptively put out a report or a risk assessment as to what is currently happening in Canada. For example, why did the position of mayor need to be fleshed out? Are there a number of cases that are being cited where the spirit of the law is being tested against the letter of the law? That would help in understanding decision making and where risk points are for all lawmakers and stakeholders and the public.

Senator Klyne: To extend it further, this might be a question for the RCMP and perhaps FINTRAC.

All of Canada's casinos would be registered with FINTRAC. Should single-event sports betting come to be, and devolve to the provinces and territories, would a sports betting lounge not

M. Brown : Dans le cas des dirigeants d'organisation internationale, encore une fois, c'était lié à des problèmes et à des scandales de corruption observés dans le monde.

Le sénateur Klyne : Je comprends. Ils étaient déjà là. Vous voulez maintenant ajouter le dirigeant d'une entité affiliée de l'organisation ainsi que les organisations sportives internationales, et vous redéfinissez les nationaux politiquement vulnérables pour inclure les deux paliers de gouvernement.

Pourquoi le faisons-nous maintenant? Je comprends pourquoi nous mentionnons le dirigeant d'une organisation internationale.

M. Brown : À propos des nationaux politiquement vulnérables, il est reconnu au Canada et selon les normes internationales qu'ils sont susceptibles d'être victimes de tentatives pour blanchir de l'argent et commettre d'autres infractions connexes, comme la corruption. C'est pour cette raison que la loi concernée, la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, exige la déclaration de noms pour connaître les clients qui sont des nationaux politiquement vulnérables et pour faire preuve d'une diligence renforcée auprès de ces personnes hautement à risque.

La modification de la définition de national politiquement vulnérable, dans ce cas-ci, fait expressément mention de postes équivalents à celui de maire. L'idée est de préciser la définition et d'atteindre l'objectif stratégique global, soit inclure les fonctionnaires qui pourraient avoir un contrôle ou une influence sur de grandes sommes de fonds publics compte tenu de la nature de leur poste.

Le sénateur Klyne : Merci.

Quelqu'un veut-il ajouter quelque chose à cela? J'ai une autre question.

M. Cohen : Je ne peux pas dire au nom du ministère des Finances pourquoi ces points sont ajoutés maintenant. Ils semblent logiques.

Je vais juste répéter qu'une pratique exemplaire consisterait à présenter de façon préventive un rapport ou une évaluation des risques à propos de ce qui se fait au Canada. Par exemple, pourquoi le poste de maire doit-il être étoffé? Y a-t-il un certain nombre de cas cités où l'esprit de la loi n'est pas conforme à la lettre de la loi? Ce serait utile pour aider tous les législateurs, les intervenants et la population à comprendre les décisions et les risques.

Le sénateur Klyne : Pour approfondir la question, il faudrait peut-être s'adresser à la GRC et au CANAFE.

Tous les casinos du Canada seraient enregistrés auprès du CANAFE. Si les paris sur une seule épreuve sportive se concrétisent, et que la question est déléguée aux provinces et

affiliated with a Canadian casino be required to register with FINTRAC? Would it also be required to record virtual currency transactions identifiers?

Mr. Wallace: Just as a point of clarification, the only reporting entities required to actually register with FINTRAC are money services businesses. While we are aware of all the casinos in operation due to the fact that they are the creatures of the provinces, there is no registry as such.

With regard to betting, there have been various considerations about extending this in previous parliamentary reviews. That would be a question for Finance to respond to in terms of whether or not there is a desire to have increased reporting obligations in sectors beyond the casino. On that, I would defer to either Mr. Brown or Mr. Ngo.

Senator Klyne: If a casino were to take in \$10,000 or more, they don't have to report that to FINTRAC?

Mr. Wallace: A casino certainly has reporting obligations with regard to large cash transactions, suspicious transactions. Maybe I misheard the reference, but I thought you referred to a registration. We don't register casinos. We only register money services businesses. However, casinos certainly have reporting obligations. They have report-keeping obligations and they have obligations to ascertain the identity of their clients. That currently exists.

Senator Klyne: Walks like a duck; quacks like a duck. Thank you.

Senator Ringuette: My first question would be: How many infractions in the last two years have you captured? How many people were charged?

Mr. Brown: I do not have those numbers in terms of prosecutions or investigations. I don't know if any of the other officials on the line have those numbers at hand. I apologize.

Senator Ringuette: Does anyone know?

Ms. Bradshaw: I would respectfully ask to clarify the question a bit more. Charges in relation to what?

Senator Ringuette: To infractions under FINTRAC.

Ms. Bradshaw: Oh, under FINTRAC. Sorry.

Mr. Wallace: In terms of that, I don't have the information at hand. I can certainly commit to getting that to you.

aux territoires, un salon de paris sportifs non affilié à un casino canadien devra-t-il s'enregistrer auprès du CANAFE? Sera-t-il également obligé de tenir un registre des identificateurs de transactions en monnaie virtuelle?

M. Wallace : À titre de précision, les seules entités déclarantes qui doivent s'enregistrer auprès du CANAFE sont les entreprises de transfert de fonds. Nous connaissons tous les casinos en activité parce qu'ils relèvent des provinces, mais il n'y a pas de registre proprement dit.

À propos des paris, différentes discussions ont eu lieu à ce sujet dans des examens parlementaires précédents. Ce serait une question pour le ministère des Finances pour savoir si on souhaite accroître les obligations en matière de déclaration dans des secteurs autres que celui des casinos. Pour le savoir, je céderais la parole à M. Brown ou à M. Ngo.

Le sénateur Klyne : Si un casino acceptait 10 000 \$ ou plus, il n'aurait pas à le déclarer au CANAFE, n'est-ce pas?

M. Wallace : Un casino est sans aucun doute tenu de déclarer les grandes transactions au comptant, les transactions douteuses. J'ai peut-être mal compris, mais je pensais que vous aviez parlé d'un registre. Nous ne tenons pas de registre des casinos. Nous ne le faisons que pour les entreprises de transfert de fonds. Cependant, les casinos ont certainement des obligations en matière de déclaration. Ils doivent tenir des dossiers et ont aussi des obligations pour vérifier l'identité de leurs clients. Ces obligations existent déjà.

Le sénateur Klyne : Il faut appeler un chat un chat. Merci.

La sénatrice Ringuette : Ma première question serait : combien d'infractions avez-vous relevées au cours des deux dernières années? Combien de personnes ont été accusées?

M. Brown : Je n'ai pas le nombre de poursuites pénales ou d'enquêtes. Je ne sais pas si d'autres fonctionnaires présents ont ces chiffres sous la main. Je suis désolé.

La sénatrice Ringuette : Quelqu'un est-il au courant?

Mme Bradshaw : Avec tout le respect, je vous demanderais de préciser un peu plus la question. Des poursuites par rapport à quelles infractions?

La sénatrice Ringuette : Des infractions aux règles du CANAFE.

Mme Bradshaw : Oh, aux règles du CANAFE. Désolée.

M. Wallace : Je n'ai pas cette information sous la main. Je peux certainement m'engager à vous la fournir.

We did recently relaunch our compliance and examination process just before COVID. There had been a court challenge a few years ago that caused us to essentially have to reframe or adjust our compliance program. So we had a slight hiatus while we did that. We have issued more recently a number of notices of violation and, subject to previous changes to the PCMLTFA, when we do that, we in fact name the organization. That is posted on our website. But if you will allow me, I will get back to you with those numbers as a follow-up.

Senator Ringuette: I would truly appreciate it, because a few years ago, this committee was quite surprised at the low outcome of all this tracking. We need to know this because, as I see, in this section it's also providing more money to the FINTRAC operation.

A very quick question also for you: When you put the \$10,000 standard to report, with technology today and crypto-currency, a person can transfer \$9,000 100 times in one day. So your \$10,000 needs to be reviewed because of crypto-currency and technology. With the ease of transactions, you can do multiple transactions that fly under your radar. Anyway, I would like to have your comments on that because that \$10,000 disclosure was put in place 15 years ago.

Mr. Wallace: Thank you. It's a good observation. I'd respond with maybe two points. The first point I would make is if a reporting entity is dealing with a customer or client who would conduct those types of transactions, our expectation is we would get a suspicious transaction report, because clearly they are structuring their transactions in a way to avoid reporting obligations. So that should come to us through an STR, or suspicious transaction report.

The other point —

Senator Ringuette: How many of those suspicious transaction reports have you received in the last two years?

Mr. Wallace: We typically receive in the neighbourhood of 200,000 to 400,000 STRs a year. I don't have the specific breakdown as to how many are related to structuring per se.

The other point I would make is that, at the risk of getting a little weedy, if somebody is conducting multiple transactions in a 24-hour period that is more than \$10,000, the reporting entity is obligated to inform us. That's a rolling 24 hours. So somebody who is doing multiple transactions of \$9,000 or \$9,999, if they do more than one of those in a day or a transaction for \$6,000

Nous avons relancé dernièrement notre processus de vérification et d'examen, juste avant la COVID. Il y a quelques années, une contestation judiciaire nous a essentiellement amenés à remanier ou à adapter notre programme de vérification. Nous avons donc eu une petite interruption pendant ces démarches. Nous avons remis plus récemment un certain nombre de constats d'infraction et, selon ce que prévoient des modifications antérieures à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, lorsque nous faisons cela, nous nommons l'organisation. C'est affiché sur notre site Web. Mais si vous me le permettez, je vais vous transmettre ces chiffres.

La sénatrice Ringuette : J'en serais très reconnaissante, car il y a quelques années, les membres du comité ont été très surpris de voir le peu de suivi effectué. Nous devons avoir cette information, car je constate que cette section donne aussi plus d'argent au CANAFE.

J'ai aussi une question très brève pour vous : vous dites qu'il faut déclarer les montants de 10 000 \$ et plus, mais de nos jours, la technologie et les cryptomonnaies font en sorte qu'on peut transférer 9 000 \$ une centaine de fois par jour. Votre somme de 10 000 \$ doit donc être revue à cause des cryptomonnaies et de la technologie. Comme il est facile de faire des transactions, on peut en faire beaucoup qui vous échappent. J'aimerais entendre vos observations là-dessus, car le seuil de 10 000 \$ pour les déclarations a été mis en place il y a 15 ans.

M. Wallace : Merci. C'est une bonne observation. Je pourrais peut-être répondre en soulevant deux points. Premièrement, lorsqu'une entité déclarante fait affaire avec un client qui effectue ce genre de transactions, nous nous attendons à recevoir une déclaration d'opérations douteuses, car il structure manifestement ses transactions dans le but de se soustraire à ses obligations en matière de déclaration. Nous devrions donc être informés au moyen d'une déclaration d'opérations douteuses.

L'autre chose...

La sénatrice Ringuette : Avez-vous reçu beaucoup de déclarations de la sorte au cours des deux dernières années?

M. Wallace : Nous en recevons habituellement entre 200 000 et 400 000 par année. Je n'ai pas de ventilation précise qui indique combien de transactions sont liées à la structuration de transactions.

L'autre point que je soulèverais, peut-être maladroitement, c'est que lorsque quelqu'un effectue de nombreuses transactions de plus de 10 000 \$ en 24 heures, l'entité déclarante est obligée de nous le signaler. Je parle de 24 heures de suite. Donc, lorsque quelqu'un fait de nombreuses transactions de 9 000 \$ ou de 9 999 \$, s'il en fait plus d'une la même journée ou

and \$4,000, we would expect the reporting entity to send a large cash transaction report to us because within a 24-hour period those transactions totalled more than \$10,000.

Senator Ringuette: Are those entities meeting your expectations?

Mr. Wallace: I was going to say, generally, yes. There's always room for improvement. It is something that we look for quite regularly when we go in and assess reporting entities. I'd be lying if I said it's done perfectly all the time. When we become aware of it, we point it out to the reporting entities. Where there is serious ongoing non-compliance, we do have the option to impose a fine.

The Chair: I have not been suggesting second rounds because I can see that some of the senators have a question they want to follow up, but we are going to run out of time and we have more questions from senators.

Senator C. Deacon: Thank you to the witnesses. As a politically exposed domestic person, I have gained some insight into the administrative burden associated with FINTRAC in our financial institutions. I've also been reading a lot about our success rates with all of the partners that you work with globally to implement ongoing enhancements. I really value the work that you do, but it worries me that we're going at this in a way that — if you look at the global success rates of anywhere from 0.2% to 1.1%. It seems that the criminals are 99% successful is the way I'd look at it. If they were university students, they would be summa cum laude students. They are beating the system.

I see the changes that are being made. I worry they are terribly incremental. You talked about the ongoing enhancements, but I just think we're starting from a base that's so far back. *The Economist* had an article in April showing that the amount of money globally is \$5.8 trillion per year — 6.7% of global GDP. There's so much money being made. Have you looked at ways of absolutely turning this system on its head?

I look at Verafin in —

The Chair: Senator Deacon, we need to get to the question, I'm sorry.

Senator C. Deacon: — Senator Marshall's area, in her province. That business was very successful in developing software to deal with this differently. Are you looking at other approaches?

une transaction de 6 000 \$ et une autre de 4 000 \$, nous nous attendons à ce que l'entité déclarante nous transmette une déclaration d'opérations importantes en espèces puisque le total de ces transactions dans une période de 24 heures dépasse 10 000 \$.

La sénatrice Ringuette : Ces entités répondent-elles à vos attentes?

M. Wallace : J'allais dire oui, en général. Il y a toujours des améliorations possibles. C'est une chose que nous regardons très régulièrement lorsque nous nous rendons sur place pour évaluer les entités déclarantes. Je mentirais si je disais que c'est tout le temps accompli parfaitement. Lorsque nous constatons qu'une entité déclarante ne se conforme pas à la règle, nous lui disons. Lorsque c'est grave et continu, nous pouvons imposer une amende.

Le président : Je n'ai pas proposé de deuxième tour puisque je peux voir que des sénateurs veulent poser une question complémentaire, mais nous allons manquer de temps, et les sénateurs ont d'autres questions.

Le sénateur C. Deacon : Je remercie les témoins. En tant que national politiquement vulnérable, je comprends maintenant le fardeau administratif attribuable au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, ou CANAFE, pour nos institutions financières. Je me suis aussi beaucoup renseigné sur nos taux de réussite ayant trait à vos partenaires dans le monde qui collaborent aux améliorations continues. Je respecte vraiment votre travail, mais je trouve inquiétant que nous procédions d'une manière... Les taux de réussite à l'échelle mondiale se situent entre 0,2 et 1,1 %. Il semble que les criminels réussissent à 99 %; c'est ce que je pense. S'ils étaient des étudiants universitaires, ils réussiraient avec très grande distinction. Ils vaincraient le système.

Je vois les changements qui sont apportés, mais je crains qu'ils ne soient trop graduels. Vous avez parlé des améliorations en cours, mais je pense simplement que nous avons trop de retard. Un article publié dans *l'Economist* en avril révélait qu'à l'échelle mondiale, la somme atteignait 5,8 billions de dollars par année, ce qui représente 6,7 % du PIB mondial. Il y a tellement d'argent qui se gagne. Avez-vous cherché des moyens de renverser ce système?

Je regarde Verafin...

Le président : Pardonnez-moi, sénateur Deacon, mais il faut en arriver à la question.

Le sénateur C. Deacon : ... dans la province de la sénatrice Marshall. Cette entreprise a obtenu beaucoup de succès en créant un logiciel pour s'attaquer au problème différemment. Envisagez-vous d'autres méthodes?

The Chair: Thank you. Sorry to interrupt you.

Senator C. Deacon: I'd love each of you to answer if you could.

Mr. Brown: I'll provide a rather high-level response. It's a known problem. It's an international problem in terms of the number of criminals that anti-money laundering regimes catch. I would say there is a great deterrent effect of the regime when you look at the alternative of not having these rules and reporting requirements in place. We also have to balance the requirements that are in place with the burden on both reporting entities and individual Canadians who often have to respond to questions when looking to access financial services, for example.

So we actually participate in analyzing not just domestic risks but also international discussions on international standards, for example, at the Financial Action Task Force. We look to implement — all of the international standards were reviewed by the FATF every several years. It's an ongoing process to respond to evolving threats and emerging technology.

Senator C. Deacon: It's still incremental, not fundamental, in terms of looking at it differently.

Do others have a suggestion or thought? I'd really appreciate it. Thank you very much, Mr. Brown.

Mr. Cohen: If I may, senator. To go back to my opening statement, I'd never call any tool a silver bullet to solving corruption or anti-money laundering, but the publicly accessible registry, while not specifically in Bill C-30, is proposed in the budget and is a game changer if done right. I think it's very incumbent on the government to look at what peers have done, like the U.K., like what Europe is going through in rolling out AMLD V. It has acted as a deterrent in Scotland for the registration of Scottish limited partnerships, which were heavily involved in money laundering from Eastern Europe.

It can be a way to deter a lot of criminals from coming to Canada and for civil society, law enforcement, the Canadian government and other businesses to follow up with those who still want to game the system. Hopefully, if we harmonize correctly with other jurisdictions, we can rely on other financial intelligence units to help us, and we can help them in part.

Le président : Je vous remercie. Je suis désolé de vous avoir interrompu.

Le sénateur C. Deacon : J'aimerais si possible que chacun d'entre vous réponde à la question.

M. Brown : Je vais donner une réponse assez générale. C'est un problème connu. Il s'agit d'un enjeu international quand on pense au nombre de criminels qui sont coincés par les systèmes de lutte contre le blanchiment d'argent. Je dirais que l'effet dissuasif du système est important compte tenu de l'autre solution, qui consiste à ne pas mettre en place ces règles et ces exigences de déclaration. Nous devons également trouver un équilibre entre ces exigences et le fardeau qui pèse sur les entités tenues de faire des déclarations et sur les particuliers canadiens, qui doivent souvent répondre à des questions lorsqu'ils cherchent par exemple à obtenir des services financiers.

Nous contribuons donc à l'analyse non seulement des risques nationaux, mais aussi des pourparlers internationaux sur les normes mondiales, par exemple au sein du Groupe d'action financière, ou GAFI. Nous cherchons à mettre en œuvre... Toutes les normes mondiales sont révisées par le GAFI après plusieurs années, à intervalles réguliers. C'est un processus continu visant à répondre à l'évolution des menaces et des technologies émergentes.

Le sénateur C. Deacon : Pour ce qui est d'envisager les choses différemment, il s'agit tout de même d'un changement progressif plutôt que fondamental.

Est-ce que d'autres témoins ont une suggestion ou une réflexion? Je vous en serais très reconnaissant. Je vous remercie infiniment, monsieur Brown.

M. Cohen : Je peux répondre, sénateur. Pour revenir à ma déclaration d'ouverture, je ne dirais jamais qu'un outil est une solution miracle pour résoudre la corruption ou la lutte contre le blanchiment d'argent. Or, le registre public qui est proposé dans le budget, même s'il n'est pas dans le projet de loi C-30, pourrait changer la donne s'il est bien fait. Je pense qu'il incombe au gouvernement de regarder ce que ses pairs ont fait, comme le Royaume-Uni, voire l'Europe, avec la mise en place de la directive européenne sur le blanchiment d'argent. Ces mesures ont eu un effet dissuasif en Écosse pour l'enregistrement des sociétés en commandite écossaises, qui étaient fortement impliquées dans le blanchiment d'argent en provenance d'Europe de l'Est.

Une telle mesure peut décourager de nombreux criminels à venir au Canada, et permettre à la société civile, aux forces de l'ordre, au gouvernement canadien et à d'autres entreprises de suivre la trace de ceux qui veulent encore déjouer le système. Si nous harmonisons comme il se doit nos activités à celles des autres pays, nous pourrions compter sur l'aide d'autres services de renseignement financier, et inversement.

I think this is a huge change along with, as Mr. Brown alluded to, the regulations that are starting next month, with even more FINTRAC-regulated organizations having to conduct beneficial-ownership due diligence. These are big, significant changes, I'd say.

Senator C. Deacon: Thank you, Mr. Cohen.

The Chair: Thank you, senator. I'm sorry to have interrupted your question.

Senator Marshall: Thank you for being here this evening. I'm very happy that you're here, but I must say it's been disappointing that it has taken so long. The government has made commitments as far back as 2017 to do something about money laundering, and it seems that British Columbia is the leader in the field and we're just trying to catch up.

I'll get right to my question. My understanding is that the beneficial-ownership registry is very central now to making inroads with regard to money laundering. The government has provided \$2.1 million in the budget over a two-year period, but the date when it's supposed to be completed is 2025.

My question is this: Is \$2.1 million going to complete the registry? If not, how much is it going to cost in total?

My other question is this: Why is it taking so long? We've been talking about doing something with money laundering as far back as 2017. The Finance Committee in the House of Commons issued a report maybe a decade ago.

Why is it taking so long? Why do we have to wait until 2025?

Mr. Brown: Thank you. I'll provide a high-level comment, in particular given that the bill did not contain any specific proposed legislative amendments with respect to beneficial ownership.

Senator Marshall: But money —

Mr. Brown: Yes. The budget did announce that the government is proposing to provide \$2.1 million over two years to Innovation, Science and Economic Development Canada. This would be to support the implementation of a publicly accessible beneficial-ownership registry by 2025.

Those funds would go largely to the initial phase of looking into technical options. That does not preclude the possibility that more money will need to be proposed in order to have full implementation of the registry.

Je pense qu'il s'agit d'un changement énorme, en plus de la réglementation qui entrera en vigueur le mois prochain, comme M. Brown l'a dit. Il y aura encore plus d'organisations réglementées par le CANAFE qui devront prendre des mesures de vigilance ayant trait aux renseignements sur la propriété effective. Je dirais que ce sont des changements importants.

Le sénateur C. Deacon : Je vous remercie, monsieur Cohen.

Le président : Je tiens à remercier le sénateur. Je m'excuse d'avoir interrompu votre question.

La sénatrice Marshall : Je vous remercie d'être avec nous ce soir. Je suis très heureuse de vous voir, mais je dois dire qu'il est décevant que vous ayez autant tardé. Dès 2017, le gouvernement s'est engagé à agir contre le blanchiment d'argent. Il semble que la Colombie-Britannique mène le bal dans ce domaine et que nous tentons simplement de rattraper notre retard.

Je vais poser ma question sans détour. Je crois savoir que le registre de la propriété effective est désormais un élément central pour réaliser des progrès en matière de blanchiment d'argent. Le budget prévoit 2,1 millions de dollars sur une période de deux ans, mais précise que le registre est censé être achevé d'ici 2025.

Ma question est la suivante : les 2,1 millions de dollars seront-ils suffisants pour terminer le registre? Dans le cas contraire, quel en sera le coût total?

J'ai une autre question : pourquoi est-ce aussi long? Nous parlons de lutter contre le blanchiment d'argent depuis 2017. Le Comité des finances de la Chambre des communes a publié un rapport il y a une dizaine d'années.

Pourquoi faut-il autant de temps? Pourquoi devons-nous attendre jusqu'en 2025?

M. Brown : Je vous remercie. Je vais faire un commentaire général, d'autant plus que le projet de loi ne contient aucune proposition précise de modification législative ayant trait à la propriété effective.

La sénatrice Marshall : Mais l'argent...

M. Brown : En effet. Dans le budget, le gouvernement propose de fournir un financement de 2,1 millions de dollars sur deux ans à Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Cette somme servirait à la mise en œuvre d'un registre public de la propriété effective d'ici 2025.

Ces fonds seraient principalement consacrés à la phase initiale d'examen des options techniques. Il se pourrait que d'autres fonds soient prévus afin d'assurer la mise en œuvre complète du registre.

With respect to timing, it's important to note that in Canada, unlike some other jurisdictions internationally, the responsibility for corporate law is a shared jurisdiction with the provinces and territories. We have been working closely with the provinces and territories, and we will continue to do so, so that any measures to strengthen beneficial ownership in Canada respect jurisdictional responsibilities for corporations. The 2025 date is based on our observations with other international jurisdictions, such as the United Kingdom, which has implemented a publicly accessible beneficial-ownership regime.

Senator Marshall: Are you saying that registry will be available for public viewing by 2025 or am I being unreasonably optimistic?

Mr. Brown: That is the commitment announced in the budget.

Senator Marshall: Okay. We won't see it by 2025, so I'm disappointed. Thank you.

The Chair: Mr. Brown, you would obviously understand that the U.K. has had their beneficial public registry in place for about four years now.

Mr. Brown: I would have to check the dates. Apologies.

The Chair: I would suggest you check it and realize that we'll be seven or eight years behind the U.K. Provincial and federal relationships can only go so far as a rationale for not having it in place sooner. That's just a gratuitous comment on my part.

[Translation]

Senator Dagenais: My question is for Ms. Bradshaw. Ms. Bradshaw, there is a lot of talk about changes to improve the effectiveness of the RCMP in combatting money laundering and terrorist financing. If we want to talk specifically about terrorism, could you give us some examples of the additional powers you have been given? Can you tell us if you now have the same breadth of powers as police forces in allied countries?

[English]

Ms. Bradshaw: Thank you for your question. It's important to note that I'm responsible for financial crime and cybercrime. I would be more than happy to go back to the RCMP, to my colleague in national security, get that answer for you in writing and submit it to the committee. I can speak specifically to the challenges with money laundering, proceeds of crime and cybercrime. Apologies.

En ce qui concerne le calendrier, il ne faut pas oublier qu'au Canada, contrairement à d'autres nations, le fédéral, les provinces et les territoires se partagent la responsabilité du droit des sociétés. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, et nous continuerons à le faire, afin que toute mesure visant à renforcer la propriété effective au Canada respecte les responsabilités juridictionnelles des sociétés. L'échéance de 2025 a été fixée suivant nos observations d'autres pays, comme le Royaume-Uni, qui a mis en place un régime public de la propriété effective.

La sénatrice Marshall : Dites-vous que le registre sera accessible au public d'ici 2025, ou suis-je déraisonnablement optimiste?

M. Brown : C'est l'engagement qui a été annoncé dans le budget.

La sénatrice Marshall : D'accord. Nous ne le verrons donc pas d'ici 2025. Je suis déçue. Je vous remercie.

Le président : Monsieur Brown, vous devez évidemment comprendre que le Royaume-Uni a mis en place son registre public de la propriété effective il y a déjà quatre ans.

M. Brown : Il faudrait que je vérifie les dates. Je m'en excuse.

Le président : Je vous suggère de le faire pour vous rendre compte que nous aurons sept ou huit ans de retard sur le Royaume-Uni. Il y a quand même des limites à attribuer aux relations provinciales-fédérales le fait que le registre n'ait pas été mis en place plus tôt. C'est un commentaire gratuit de ma part.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Ma question s'adresse à Mme Bradshaw. Madame Bradshaw, on parle beaucoup des changements qui visent à améliorer l'efficacité de la GRC sur le plan de la lutte au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. Si l'on veut parler plus particulièrement du terrorisme, pourriez-vous nous donner des exemples des pouvoirs supplémentaires qu'on vous a accordés? Pouvez-vous nous dire si vous avez maintenant des pouvoirs aussi étendus que les services de police de pays alliés?

[Traduction]

Mme Bradshaw : Je vous remercie de votre question. Il est important de noter que je suis responsable de la criminalité financière et de la cybercriminalité. Je serai ravie de demander à mon collègue de la sécurité nationale à la GRC et de soumettre la réponse écrite au comité. Je peux parler expressément des défis que posent le blanchiment d'argent, les produits de la criminalité et la cybercriminalité. Je m'en excuse.

[Translation]

Senator Dagenais: However, if we want to talk about money laundering — you say this is your speciality — since 2018, so in 2019, 2020 or 2021, has there been an increase in your staff or resources to fight crime, including money laundering, which, as far as I'm concerned, keeps increasing?

[English]

Ms. Bradshaw: Yes. The funding that was recently given to the RCMP from the federal government — \$98.99 million — some of that is going toward modernizing the RCMP's IM/IT systems, which is important so we can enter, analyze and categorize data. As you can appreciate, money laundering investigations are complex. They take a lot of time. It's not unusual now to see terabytes of data. We need to sift through that and make sense of it, make it ready for evidence for court, and then go through the court process. Investing in those IM/IT systems is crucial.

We've also created IMLITs, Integrated Money Laundering Investigative Teams, in the four major divisions in the country, which will be welcoming other partners from CBSA, CRA, FAMG — Forensic Accounting Management Group and other law enforcement agencies.

We are working toward being specific and following the money. For any prioritized, large-scale investigation into organized crime and international security, there must be a component at the beginning where we have a plan as to how we're going to follow the money, and how financial crime assets will be applied to that investigation.

The Chair: Thank you. I think those are all the questions we have for this panel. Let me ask one question for clarification.

You're touching on a lot of subjects that I've thought about a great deal over the years in my own work. You might all agree with me that organized crime, money laundering and terrorist financing are committed by very rational actors. We'd like to think they are not very rational, but they're very rational. They are also actors who I think have all the tools we have in law enforcement. They have access to many of the same tools and they don't have to abide by the Canadian Charter of Rights and Freedoms. They don't have to worry about any of those issues in order to commit the crimes they commit.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Par contre, si l'on veut parler du blanchiment d'argent — vous dites que c'est votre spécialité —, depuis 2018, soit en 2019, 2020 ou 2021, a-t-on augmenté votre personnel ou vos ressources pour combattre la criminalité, entre autres en matière de blanchiment d'argent, lequel, quant à moi, ne cesse d'augmenter?

[Traduction]

Mme Bradshaw : Oui. Sur les 98,99 millions de dollars que le gouvernement fédéral a récemment accordés à la GRC, une partie est consacrée à la modernisation des systèmes de gestion de l'information et technologie de l'information, ou GI et TI de la GRC, ce qui est important pour que nous puissions saisir, analyser et classer les données. Comme vous le savez, les enquêtes sur le blanchiment d'argent sont complexes. Elles prennent beaucoup de temps. Il n'est pas rare de voir aujourd'hui des téraoctets de données. Nous devons les passer au crible, leur donner une signification, les préparer pour qu'elles puissent servir de preuves devant le tribunal, puis entamer le processus judiciaire. Il est donc crucial d'investir dans ces systèmes de GI et TI.

Nous avons également créé des Équipes intégrées d'enquête sur le blanchiment d'argent, ou EIEBA, dans les quatre principales divisions du pays, qui accueilleront d'autres partenaires de l'Agence des services frontaliers du Canada, ou ASFC, de l'Agence du revenu du Canada, ou ARC, du Groupe de gestion juricomptable, ou GGJ et d'autres organismes d'application de la loi.

Nous nous efforçons d'assurer un suivi précis de l'argent. Pour toute enquête prioritaire et à grande échelle sur le crime organisé et la sécurité internationale, il faut d'emblée avoir un plan sur la façon dont nous allons suivre l'argent et appliquer les outils de la criminalité financière à cette enquête.

Le président : Je vous remercie. Je pense que ce sont toutes les questions que nous voulions poser à ce groupe-ci. Permettez-moi de demander une précision.

Vous abordez de nombreux sujets auxquels j'ai beaucoup réfléchi au fil des ans dans le cadre de mon travail. Vous conviendrez peut-être tous que le crime organisé, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont le fait d'individus très rationnels. Nous aimerions croire qu'ils ne le sont pas, mais c'est faux. Ce sont également des individus qui, à mon avis, ont tous les outils des forces de l'ordre. Ils ont accès à bon nombre des mêmes outils, mais ils ne se conforment pas à la Charte canadienne des droits et libertés. Ils n'ont pas à se soucier de ces questions pour commettre leurs crimes.

A number of senators have more or less addressed this issue. Do you believe that, to date, the reputation of Canada has suffered as a result of our inability with respect to active enforcement with respect to these areas of criminal activity?

I was going to ask Superintendent Bradshaw this question about IMET. It seems to me that IMET has now evolved into IM/IT, or they used other acronyms. I'm not sure about that, but I suspect that's the case. Are you responsible for these divisions now? Were you responsible for the Integrated Market Enforcement Team? I'm quite familiar with IMET, but I'm not familiar with these. Any quick comments from any of the panellists?

Ms. Bradshaw: I can answer the last part of your question, Mr. Chair.

We have IMETs, Integrated Market Enforcement Teams. We still have those in the major divisions and we're seeing some good success. We also now have IMLITs — Integrated Money Laundering Investigative Teams — in addition to IMETs. These IMLITs are in the major divisions. We also have financial expertise in the FSOC program — Federal Serious and Organized Crime.

The Chair: Keep the acronyms coming.

Ms. Bradshaw: We have financial crime resources in specific teams and we also have them generally. Let's face it; with organized crime, they're committing the crimes because there's money involved. The end result is money. I'm sure there are other instances someone can think of, but generally it's for money.

Money is a part of every investigation. We're recognizing that and we're looking for specialized skill sets to enhance our investigative capacity. We're being creative and trying to think outside of the box in terms of how we approach those investigations and whom we bring onto the team. Also, partnering with private and public partners is key because it's a shared responsibility. It has to be a team approach if we're going to be successful.

The Chair: Thank you. Anything from any other panellists?

Mr. Brown, do you want to talk about Canada's reputation with respect to white collar crime or are you happy with the content of your comments to date?

Mr. Brown: I can only respond again to that at a high level. As public servants, obviously we read the criticism. We are evaluated by a parliamentary committee and by FATF, Financial Action Task Force, every few years. There is an ongoing inquiry

Un certain nombre de sénateurs ont plus ou moins abordé cette question. Croyez-vous que, jusqu'à présent, la réputation du Canada a souffert de notre incapacité à appliquer activement la loi dans ces domaines d'activité criminelle?

J'allais poser à la surintendante Bradshaw une question au sujet des EIPMF. Il me semble que ces équipes sont maintenant devenues spécialisées en GI et TI, ou qu'elles utilisent d'autres acronymes. Je n'en suis pas certain, mais c'est ma supposition. Êtes-vous désormais responsable de ces divisions? Étiez-vous responsable de l'Équipe intégrée de la police des marchés, ou EIPM? Je connais bien cette équipe, mais pas les autres. Est-ce qu'un des témoins veut répondre brièvement?

Mme Bradshaw : Je peux répondre à la dernière partie de votre question, monsieur le président.

Nous avons des EIPM. Elles sont toujours en place dans les grandes divisions, et elles donnent de bons résultats. En plus de ces équipes, nous avons maintenant des EIEBA, qui se trouvent dans les principales divisions. Nous avons également une expertise financière dans le programme de Lutte fédérale contre le crime organisé et grave.

Le président : C'est la multiplication des acronymes.

Mme Bradshaw : Nous avons des ressources en matière de criminalité financière dans des équipes données, mais aussi de manière générale. Soyons réalistes : les membres du crime organisé commettent des crimes parce qu'il y a de l'argent en jeu. Le résultat ultime est le gain monétaire. Je suis certaine qu'il y a d'autres exemples, mais c'est en général une question d'argent.

Chaque enquête comporte un volet monétaire. Nous en sommes conscients, et nous recherchons des compétences spécialisées pour améliorer notre capacité d'enquête. Nous faisons preuve de créativité et essayons de sortir des sentiers battus dans notre façon d'aborder ces enquêtes et de recruter des personnes à intégrer à l'équipe. De plus, il est essentiel de s'associer à des partenaires privés et publics puisqu'il s'agit d'une responsabilité commune. Nous devons travailler en équipe si nous voulons réussir.

Le président : Je vous remercie. Est-ce que les autres témoins ont quelque chose à ajouter?

Monsieur Brown, voulez-vous parler de la réputation du Canada en ce qui concerne les crimes économiques, ou êtes-vous satisfait de vos interventions jusqu'à présent?

M. Brown : Encore une fois, je peux uniquement donner une réponse générale à la question. En tant que fonctionnaires, nous lisons évidemment les critiques. Nous sommes évalués par un comité parlementaire et par le GAFI à intervalles de quelques

in British Columbia in which we have been participating, which we fully support.

In addition to that, there are many reports on various issues by various experts and stakeholders, such as Transparency International. We take all of that on board and look for ways to improve the regime. That's why we're here today. That's the funding that was announced in the budget. These are the legislative measures that are proposed. All our comparator countries, when you look at how we're reviewed [Technical difficulties], we all struggle in our individual areas. That's not an excuse. We are all trying to do our best to keep up with those criminal actors and address the emerging risks as they arise.

Again, all I can say is the proposed amendments we are discussing today are a small part of the work that we are continuing to conduct with that goal in mind.

The Chair: Mr. Brown, we appreciate the work that you're all doing. We recognize its importance. I'm not suggesting that you're not doing the best you can under the circumstances. I'm hopeful that we can continue this work, and Mr. Cohen, keep pushing on that beneficial-ownership registry. It's really important. I think public servants are well aware of that. I want to thank you all.

That concludes our witnesses for this panel. Much appreciated. Thank you for coming and sharing all this information with us this evening. Continued success and good luck to you.

We can move on to panel 2 directly. If I could get a nod from our clerk, I think we can. I see Ms. O'Brien there. We've seen her before. She is making a career, I think. This too will end at some point.

Before we start the second panel, I'll say that we have a lot more individuals in these particular divisions. Let's try and be brief and carry on with one question each. If we need to have a second round, let's do that. We'll obviously see how it goes.

Rather than asking for introductions of everyone, which is going to take us a long time, perhaps we may be able to just indicate, by way of the general departments, who is present. I believe we have the notice that would indicate the complete names in the notice of the meeting for today. I hope we can do that.

années. Il y a une enquête en cours en Colombie-Britannique, à laquelle nous avons participé, et que nous appuyons pleinement.

En outre, de nombreux rapports sur divers enjeux ont été publiés par différents experts et intervenants, comme Transparency International. Nous prenons tout cela en considération et cherchons des façons d'améliorer le régime. C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui. C'est le financement qui a été annoncé dans le budget. Ce sont les mesures législatives qui sont proposées. Chez tous nos pays de comparaison, si vous regardez comment nous sommes évalués [Difficultés techniques], nous rencontrons tous des difficultés dans nos propres domaines. Ce n'est pas une excuse. Nous faisons tous de notre mieux pour suivre le rythme de ces criminels et pour lutter contre les risques émergents à mesure qu'ils se présentent.

Encore une fois, tout ce que je peux dire, c'est que les modifications proposées dont nous discutons aujourd'hui ne sont qu'une infime partie du travail que nous continuons à réaliser dans cette optique.

Le président : Monsieur Brown, nous sommes ravis du travail que vous effectuez tous. Nous comprenons son importance. Je n'insinue pas que vous ne faites pas de votre mieux dans les circonstances. J'espère que nous pourrions continuer sur cette voie, et que vous, monsieur Cohen, ferez encore avancer ce registre de la propriété effective. C'est indispensable. Je pense que les fonctionnaires en sont bien conscients. Je tiens à remercier tout le monde.

Voilà qui conclut les témoignages de ce groupe-ci. Nous vous en sommes très reconnaissants. Je vous remercie d'être venus nous transmettre tous ces renseignements ce soir. Nous vous souhaitons beaucoup de succès et la meilleure des chances.

Nous pouvons passer directement au deuxième groupe. J'invite la greffière à me faire un signe de la tête si c'est possible. Je vois que Mme O'Brien est en ligne. Nous l'avons déjà vue. Elle en fait une carrière, je crois. Il y aura une fin à un moment donné.

Avant de passer au deuxième groupe, je dois dire que nous avons beaucoup plus de témoins pour ces sections. Je vous prie d'être brefs et de vous limiter à une question par personne. Si nous devons faire un deuxième tour, ce sera possible. Nous verrons évidemment comment les choses se déroulent.

Plutôt que de demander à chacun de se présenter, ce qui prendrait beaucoup de temps, peut-être pourrions-nous simplement indiquer quels ministères sont présents. Je crois que les noms complets se trouvent sur l'avis de convocation de la séance d'aujourd'hui. J'espère que nous pourrions procéder ainsi.

I'm not sure who the anchor person is going to be with respect to this. I know it will probably be someone from Finance. We do have Canada Deposit Insurance Corporation, Canadian Bankers Association, the Bank of Canada, Office of the Superintendent of Financial Institutions and the Canadian Securities Transition Office. Who is going to be the point person? No point person? I'll become the point person then. My God, that's risky.

Let us begin, if we could, by trying to follow a path that begins with a few opening comments. Let's begin with Mr. Girard. Could you introduce yourself and make a few opening comments? I think you're speaking to Divisions 1 and 5, and Mr. Moreau for Division 2. Ms. O'Brien is speaking to Division 3, Mr. Dussault for Division 4, and Ms. Wrye for Division 9. If I've mispronounced any names, please correct me later.

Let's begin with Mr. Girard and hopefully, senators, you can follow the direction of how we're going to proceed.

Jean-François Girard, Senior Director, Department of Finance Canada: Thank you, Mr. Chair. I'm Jean-François Girard, the Executive Director of the Financial Stability section of the Department of Finance.

The proposed amendment in Division 1 would support the stability of Canada's financial system supervisions that would apply in the unlikely event that federally regulated deposit-taking institutions or financial market infrastructure were to fail. They would also apply to the supervision of payment systems.

These amendments are fairly technical and diverse, and represent targeted improvements to the existing legislation.

Starting on clause 126, the Canada Deposit Insurance Corporation Act, or CDIC Act, includes powers that impose stays — also known as suspension of proceedings — to suspend rights of certain predators to facilitate their resolution of the institution and preserve value. The proposed amendment would modify the scope of these provisions in circumstances. In particular, they would exclude sovereign entities in central banks from the state provisions of the act.

We also have provisions that would modify the power of the Canada Deposit Insurance Corporation to take control of failed smaller- or medium-member institutions to facilitate a sale by extending the time limit to complete that sale to 12 months from the current limit of 60 days.

We also have amendments to the CDIC Act and the Payment Clearing and Settlement Act to modify the compensation provisions of these acts that ensure that predators are not put in a worse position by the action of a resolution authority than under liquidation. In particular, we're proposing to amend the appeals

J'ignore qui sera le présentateur pour cette partie. J'imagine que ce sera probablement un représentant du ministère des Finances. Nous accueillons les représentants de la Société d'assurance-dépôts du Canada, de l'Association des banquiers canadiens, de la Banque du Canada, du Bureau du surintendant des institutions financières et du Bureau de transition canadien en valeurs mobilières. Qui sera la personne-ressource? Il n'y a personne? Je m'en chargerai, dans ce cas. Ma foi, c'est risqué.

Commençons si possible par quelques mots d'introduction. Le premier intervenant est M. Girard. Pouvez-vous vous présenter et faire quelques remarques liminaires? Je pense que vous parlerez des sections 1 et 5, tandis que M. Moreau traitera de la section 2. Mme O'Brien s'occupera de la 3^e section, M. Dussault de la 4^e, et Mme Wrye, de la 9^e. Je vous prie de me corriger plus tard si j'ai mal prononcé vos noms.

Commençons par M. Girard. J'espère que les sénateurs pourront suivre la direction que nous prenons.

Jean-François Girard, directeur principal, ministère des Finances Canada : Je vous remercie, monsieur le président. Je m'appelle Jean-François Girard et je suis le directeur principal de la Stabilité financière au ministère des Finances.

La modification proposée à la section 1 renforcerait la stabilité des mécanismes de surveillance du système financier canadien, qui s'appliqueraient dans le cas peu probable d'un défaut des institutions de dépôt sous réglementation fédérale ou de l'infrastructure des marchés financiers. La modification viserait également la supervision des systèmes de paiement.

Ces modifications sont assez techniques et diversifiées, et elles apportent des améliorations ciblées à la loi actuelle.

Commençons à l'article 126. La Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, ou LSADC, accorde des pouvoirs permettant d'imposer un arrêt — aussi appelé une suspension des procédures. L'objectif est de suspendre les droits de certains prédateurs afin de faciliter la résolution pour l'institution et de préserver la valeur. L'amendement proposé modifierait la portée de ces dispositions dans certaines circonstances. Plus particulièrement, elles excluraient les entités souveraines au sein des banques centrales des dispositions de la loi relatives à l'État.

Il y a également des dispositions qui modifieraient le pouvoir de la Société d'assurance-dépôts du Canada, lorsqu'elle prend le contrôle d'institutions en faillite de taille petite ou moyenne afin d'en faciliter la vente. Le délai de cette vente, qui se situe actuellement à 60 jours, serait porté à 12 mois.

Nous avons également des amendements à la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada et à la Loi sur la compensation et le règlement des paiements pour modifier les dispositions d'indemnisation de ces lois qui font en sorte que le prédateur n'est pas défavorisé par l'action d'une autorité de

mechanism that is available to predators when they request a review of a decision made by the CDIC or the Bank of Canada.

Finally, we're proposing to amend provisions of the CDIC Act to provide for an expansion of their authorities to make some payments of insured trust deposits when there are omissions or errors in the records of the failed CDIC member institution. This concludes my remarks.

The Chair: Thank you so much. We will move on to Mr. Moreau for Division 2.

[*Translation*]

Nicolas Moreau, Director General, Funds Management Division, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada: Good evening. I am Nicolas Moreau, Director General of the Funds Management Division of the Financial Sector Policy Branch in the Department of Finance Canada.

I'm going to cover Part 4, Division 2, clauses 140 to 150. Division 2 deals with the modernization of the unclaimed assets framework and proposes legislative amendments to make the unclaimed assets program more effective and to allow Canadians to recover lost or forgotten money.

Unclaimed assets are deposits held in accounts by federal financial institutions that have been inactive for more than 10 years. At the end of a period of 10 years, the assets are transferred to the Bank of Canada, which acts as the custodian for all unclaimed assets initially held by trust companies or banks.

The proposed legislative amendments are designed to improve and expand the unclaimed assets framework. First, the Bank of Canada Act is amended to give the Bank of Canada explicit authority to publish information on unclaimed balances online. The Pension Benefits Standards Act, 1985 is also amended to provide a legislative framework for federally regulated pension plans that permit, under certain conditions, the transfer of unclaimed pension balances to a designated entity from which payment of the balances may be requested.

Finally, the Bank of Canada Act and the Trust and Loan Companies Act are amended to expand the definition of unclaimed assets to include foreign currency deposits, to require financial institutions to notify balance holders electronically, in addition to notifying them by mail, and to require financial

résolution en liquidation à ce moment-là. En particulier, nous proposons de modifier le mécanisme d'appel dont disposent les prédateurs lorsqu'ils demandent une révision d'une décision prise par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou la Banque du Canada.

Enfin, nous proposons de modifier des dispositions de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, afin d'élargir son pouvoir d'effectuer certains paiements de dépôts en fiducie assurés lorsque les registres de l'institution membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada en faillite contiennent des omissions ou des erreurs. C'est ce qui conclut ma déclaration préliminaire.

Le président : Je vous remercie beaucoup. La parole est maintenant à M. Moreau; il nous parlera de la section 2.

[*Français*]

Nicolas Moreau, directeur général, Division de la gestion des fonds, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada : Bonsoir, je suis Nicolas Moreau, directeur général, Division de la gestion des fonds, Direction de la politique du secteur financier du ministère des Finances Canada.

Je vais couvrir la section 2 de la partie 4, les articles 140 à 150. La section 2 concerne la modernisation du cadre des actifs non réclamés et propose des modifications législatives visant à accroître l'efficacité du programme des actifs non réclamés et à permettre aux Canadiens de récupérer les sommes qu'ils ont perdues ou oubliées.

Les actifs non réclamés sont des dépôts détenus dans des comptes par des institutions financières fédérales et qui sont inactifs depuis plus de 10 ans. À la fin d'une période de 10 ans, les activités sont transférées à la Banque du Canada, qui joue le rôle de dépositaire de tous les actifs non réclamés initialement détenus par les sociétés de fiducie ou les banques.

Les modifications législatives proposées visent à améliorer et à élargir le cadre des actifs non réclamés. Premièrement, la Loi sur la Banque du Canada est modifiée afin de conférer un pouvoir explicite à la Banque du Canada de publier en ligne les renseignements sur les soldes non réclamés. La Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension est aussi modifiée afin de fournir un cadre législatif pour les régimes de pension sous réglementation fédérale qui permettent — en vertu de certaines conditions — de transférer les soldes de pensions non réclamés à une entité désignée à laquelle le paiement des soldes pourrait être demandé.

Finalement, la Loi sur la Banque du Canada et la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt sont modifiées afin d'élargir la définition des actifs non réclamés pour y inclure les dépôts en devises étrangères, d'obliger les institutions financières à aviser les détenteurs de soldes par voie électronique en plus de

institutions to disclose more information to the Bank of Canada, such as the social insurance number and dates of birth, to facilitate the validation of claims.

That concludes the overview of the proposed changes to the unclaimed assets program. Thank you.

[English]

Erin O'Brien, Director General, Department of Finance Canada: Thank you so much, Mr. Chair. It's a real pleasure to be with you again this evening.

With respect to Part 4, Division 3, the Government of Canada introduced amendments to the Bank Act in 2018 to further advance consumers' rights and interests when dealing with their banks.

The new financial consumer protection framework, which is not yet in force, is intended to protect retail consumers, including individuals and small- and medium-sized businesses. Retail consumers typically lack the resources and sophistication to negotiate with banks on an equal footing.

As such, we're proposing a technical amendment in the Bank Act to clarify that the general statutory right to cancel a contract with a bank only applies to retail consumers, which are individuals and small- and medium-sized businesses, and excludes large businesses. Thank you.

Manuel Dussault, Senior Director, Financial Institutions Division, Department of Finance Canada: Thank you. I am Manuel Dussault, Senior Director at Finance Canada in the Framework Policy Section.

Division 4 amends the Bank Act, the Insurance Companies Act and the Trust and Loan Companies Act to extend the current sunset provisions by two years, to June 30, 2025. Canada's federal financial institution statutes currently include sunset provisions that prohibit federally regulated financial institutions from carrying on business after June 21, 2023. These sunset provisions are an important feature of Canada's financial sector framework.

By mandating the renewal of the legislation every five years, the sunset provisions provide an opportunity for the government and Parliament to regularly consider the framework to ensure the statutes remain up to date, are technically sound and respond to changes in emerging trends in the financial sector. Extending the current sunset dates by two years, to 2025, will enable full

les aviser par la poste, et d'obliger les institutions financières à communiquer plus de renseignements à la Banque du Canada, par exemple, le numéro d'assurance sociale et la date de naissance, et ce, afin de faciliter la validation de réclamations.

Cela met fin à l'aperçu des changements proposés au programme des actifs non réclamés. Merci.

[Traduction]

Erin O'Brien, directrice générale, ministère des Finances Canada : Je vous remercie beaucoup, monsieur le président. Je suis très heureuse d'être à nouveau parmi vous ce soir.

En ce qui concerne la section 3 de la partie 4, le gouvernement du Canada a présenté, en 2018, des modifications à la Loi sur les banques en vue de faire progresser les droits et les intérêts des consommateurs lorsqu'ils traitent avec leur banque.

Le nouveau cadre de protection des consommateurs de produits et de services financiers, qui n'est pas encore en vigueur, vise à protéger les consommateurs au détail, notamment les particuliers et les petites et moyennes entreprises. En effet, les consommateurs au détail n'ont généralement pas les ressources et les connaissances nécessaires pour négocier avec les banques sur un pied d'égalité.

C'est pourquoi nous proposons d'apporter une modification technique à la Loi sur les banques, afin de préciser que le droit général accordé par la loi d'annuler un contrat avec une banque ne s'applique qu'aux consommateurs au détail, c'est-à-dire les particuliers et les petites et moyennes entreprises, et exclut les grandes entreprises. Je vous remercie.

Manuel Dussault, directeur principal, Division des institutions financières, ministère des Finances Canada : Je vous remercie. Je m'appelle Manuel Dussault et je suis directeur principal de la Direction de la politique du secteur financier au ministère des Finances Canada.

La section 4 modifie la Loi sur les banques, la Loi sur les sociétés d'assurances et la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt afin de prolonger de deux ans les dispositions de temporisation actuelles, soit jusqu'au 30 juin 2025. Les lois fédérales régissant les institutions financières du Canada contiennent actuellement des dispositions de temporisation qui interdisent aux institutions financières sous réglementation fédérale d'exercer leurs activités après le 21 juin 2023. Ces dispositions de temporisation sont une caractéristique importante du cadre régissant le secteur financier canadien.

En exigeant le renouvellement de la loi tous les cinq ans, les dispositions de temporisation donnent l'occasion au gouvernement et au Parlement d'examiner régulièrement ce cadre pour s'assurer que les lois demeurent à jour, qu'elles sont valables sur le plan technique et qu'elles répondent aux changements apportés par les tendances émergentes dans

consideration of the impact of the pandemic on the financial sector as part of the next legislative review. Thank you.

Kathleen Wrye, Acting Director, Department of Finance Canada: Thank you. My name is Kathleen Wrye. I'm the Acting Director of the Pensions Policy Team at the Department of Finance, and I'm here to speak to Division 9 of Bill C-30, which proposes legislative amendments as part of the establishment of a revised framework for negotiated contribution pension plans that strengthens planned governance, transparency and sustainability of benefits.

Negotiated contribution pension plans are a type of defined benefit plan, where contributions are fixed by an agreement and employers are only required to contribute the amount set out in that agreement. The proposed amendments to the Pension Benefits Standards Act in support of the revised framework would establish new safeguards to uphold benefit security for these plans, through requirements for negotiated contribution plans, to establish and maintain governance and funding policies and grant new regulation-making powers to the Governor-in-Council with respect to these requirements, and with respect to amendments to negotiated contribution plans. Thank you.

The Chair: Thank you so much. We're going to go to brief opening remarks from Ms. Walker, who is from the CDIC. Thank you.

Christa Walker, Chief Legal Officer, Corporate Secretary and General Counsel, Canada Deposit Insurance Corporation: Thank you and good evening. I'm pleased to be here to provide some details on the proposed amendments to the Canada Deposit Insurance Corporation Act.

By way of introduction, my name is Christa Walker, Chief Legal Officer at the Canada Deposit Insurance Corporation, or CDIC. Just by way of background, CDIC currently protects close to \$1 trillion in deposits. This includes virtually all personal deposits of Canadians at more than 80 federal financial institutions. We are also the resolution authority for members, which means we are responsible for handling their failure in the rare event this should occur.

Regarding the amendments, I can be brief. CDIC supports the proposed measures. While they are technical in nature, they improve CDIC's ability to protect depositors, promote financial

le secteur financier. La prolongation de deux ans de la date de temporisation actuelle, soit jusqu'en 2025, permettra de tenir pleinement compte de l'impact de la pandémie sur le secteur financier dans le cadre de la prochaine révision de la législation. Je vous remercie.

Kathleen Wrye, directrice par intérim, ministère des Finances Canada : Je vous remercie. Je m'appelle Kathleen Wrye. Je suis directrice par intérim de l'équipe de la Politique des pensions au ministère des Finances, et je suis ici pour parler de la section 9 du projet de loi C-30, qui propose des modifications législatives dans le cadre de l'établissement d'un cadre révisé pour les régimes de retraite à cotisations négociées qui renforce la gouvernance prévue, la transparence et la durabilité des prestations.

Les régimes de retraite à cotisations négociées sont un type de régime à prestations déterminées, où les cotisations sont fixées par l'entremise d'une entente et où les employeurs ne sont tenus de cotiser que le montant prévu dans cette entente. Les modifications proposées à la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension à l'appui du cadre révisé établiraient de nouvelles garanties pour maintenir la sécurité des prestations de ces régimes, par l'entremise d'exigences liées aux régimes à cotisations négociées, afin d'établir et de maintenir des politiques de gouvernance et de financement et d'accorder de nouveaux pouvoirs réglementaires au gouverneur en conseil relativement à ces exigences et aux modifications aux régimes à cotisations négociées. Je vous remercie.

Le président : Je vous remercie beaucoup. Nous entendrons une brève déclaration préliminaire de Mme Walker, qui représente la Société d'assurance-dépôts du Canada. Je vous remercie.

Christa Walker, chef des Services juridiques, secrétaire générale et conseillère générale, Société d'assurance-dépôts du Canada : Je vous remercie. Bonsoir. Je suis heureuse d'être ici pour fournir quelques détails sur les modifications proposées à la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Je m'appelle Christa Walker, et je suis chef des Services juridiques à la Société d'assurance-dépôts du Canada, ou la SADC. À titre d'information, la SADC protège actuellement près de 1 billion de dollars en dépôts. Cela comprend pratiquement tous les dépôts de particuliers canadiens dans plus de 80 institutions financières fédérales. Nous sommes également l'autorité de résolution des membres, ce qui signifie que nous sommes responsables de la gestion de leur faillite dans les rares cas où cela se produirait.

Je peux maintenant formuler de brefs commentaires sur les modifications. La SADC appuie les mesures proposées. Bien qu'elles soient de nature technique, elles améliorent la capacité

stability and resolve troubled institutions of all sizes in Canada. I could provide more context, but perhaps I will wait to see if there are any questions.

The Chair: That's great. Thank you, Ms. Walker. I appreciate it. Now to the Canadian Bankers Association, Mr. Hannah.

Darren Hannah, Vice-President, Canadian Bankers Association: On behalf of the Canadian Bankers Association, I'd like to thank the committee for inviting me here today to provide the CBA's views on Divisions 1, 3 and 4 of Part 4 of the budget implementation act amending the Canada Deposit Insurance Corporation Act, the Payment Clearing and Settlement Act and the Bank Act. My name is Darren Hannah, and I'm the Vice-President of Finance, Risk and Prudential Policy with the CBA.

The CBA is the voice of more than 60 domestic and foreign banks that help drive Canada's economic growth and prosperity. We advocate for policies that ensure the strength and stability of the banking sector that allows Canadians to realize their financial aspirations. The CBA supports the measures proposed in Divisions 1, 3 and 4.

The amendments to the Canada Deposit Insurance Corporation Act are intended to facilitate the implementation of the federal government's bank recapitalization framework — commonly known as bail-in — by providing CDIC with the authority to invoke a temporary stay of action on counterparties of eligible financial contracts should the conversion of available debt to equity inadvertently trigger default provisions in those contracts. This will allow time for the recapitalization process to do what it is intended to do, which is to recapitalize a bank and restore it to a sound financial footing by converting long-term debt holders to equity investors without impacting depositors or taxpayers.

The amendments to the Payment Clearing and Settlement Act clarify that the exchange of payment instructions is part of the clearing and settlement process. This is reflective of how modern payment systems work, where the movement of funds is often preceded by the exchange of payment instructions.

The amendments to the Bank Act clarify the government's original intent — that the statutory right of consumers to cancel a contract is intended only for retail customers, which are individual and small- and medium-sized businesses, and excludes large businesses. Large businesses are sophisticated commercial clients that have multi-faceted banking relationships,

de la SADC à protéger les déposants, à promouvoir la stabilité financière et à résoudre les difficultés des institutions financières de toutes tailles au Canada. Je pourrais fournir plus de contexte, mais je vais peut-être attendre de voir s'il y a des questions.

Le président : C'est excellent. Je vous remercie beaucoup, madame Walker. Nous entendrons maintenant M. Hannah, qui représente l'Association des banquiers canadiens.

Darren Hannah, vice-président, Association des banquiers canadiens : Au nom de l'Association des banquiers canadiens, je tiens à remercier les membres du comité de m'avoir invité à donner le point de vue de l'ABC sur les sections 1, 3 et 4 de la partie 4 de la Loi d'exécution du budget modifiant la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, la Loi sur la compensation et le règlement des paiements et la Loi sur les banques. Je m'appelle Darren Hannah et je suis vice-président, Finances, risques et politiques prudentielles à l'Association des banquiers canadiens.

L'Association des banquiers canadiens est le porte-parole de plus de 60 banques canadiennes et étrangères qui contribuent à la croissance économique et à la prospérité du Canada. Nous préconisons des politiques qui favorisent la solidité et la stabilité du secteur bancaire, ce qui permet ainsi aux Canadiens de réaliser leurs aspirations financières. L'ABC appuie les mesures proposées dans les sections 1, 3 et 4.

Les modifications à la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada visent à faciliter la mise en œuvre du cadre de recapitalisation des banques du gouvernement fédéral — communément appelé « recapitalisation interne » — en donnant à la Société d'assurance-dépôts du Canada le pouvoir d'invoquer une suspension d'instance temporaire à l'égard des contreparties de contrats financiers admissibles si la conversion de la dette disponible en capitaux propres déclenche par inadvertance des dispositions d'inexécution dans ces contrats. Cela donnera le temps au processus de recapitalisation de faire son travail, c'est-à-dire de recapitaliser une banque et de lui redonner une assise financière solide en convertissant les détenteurs de dettes à long terme en investisseurs en actions, sans que les déposants ou les contribuables ne soient touchés.

Les modifications à la Loi sur la compensation et le règlement des paiements précisent que l'échange de directives relatives au paiement fait partie du processus de compensation et de règlement, conformément au fonctionnement des systèmes de paiement modernes. En effet, dans ces systèmes, le mouvement de fonds est souvent précédé par un échange de directives relatives au paiement.

Les modifications à la Loi sur les banques expliquent l'intention initiale du gouvernement, à savoir que le droit de résiliation d'un contrat, qui est prévu par la loi, ne vise que les consommateurs au détail, soit les particuliers et les petites et moyennes entreprises, et exclut les grandes entreprises. En effet, les grandes entreprises sont des clients commerciaux complexes

where the terms of banking services are often involved in negotiations of contractual terms, including termination rights.

In addition, Bill C-30 proposes to extend from 2023 to 2025 the regular review of the statutory framework for federally regulated financial institutions, which includes the Bank Act, the Insurance Companies Act and the Trust and Loan Companies Act. The government's stated purpose for this extension is to enable a full consideration of the impacts of the COVID-19 pandemic on the financial sector as part of its next legislative review, and we understand the rationale for the extension.

Regular reviews like this one are essential in ensuring that Canada continues to have a moderate and appropriate framework for financial institutions, and we look forward to engaging with officials and parliamentarians in that process. I appreciate your time, senators, and would be pleased to take your questions.

The Chair: Thank you, Mr. Hannah. Moving on to the Bank of Canada, we have Carol Brigham.

[*Translation*]

Carol Brigham, Managing Director, Banking and Payments Department, Bank of Canada: Thank you, Mr. Chair and all committee members, for the invitation to appear before you.

I am pleased to have the opportunity to represent the Bank of Canada regarding the provisions within Bill C-30 that will make changes to how we manage unclaimed balances.

[*English*]

By way of background, when a Canadian dollar account, deposit or negotiable instrument at a federally regulated financial institution has been inactive for 10 years and the owner cannot be contacted, it's considered an unclaimed balance. Once a year, on December 31, unclaimed balances are transferred to the Bank of Canada. We receive, on average, about 125,000 of these per year.

At the end of 2020, approximately 2.3 million unclaimed balances worth \$973 million were on the bank's books. Last year, the bank paid out \$10.6 million to balance holders. As Mr. Moreau indicated, these proposed amendments would make three important changes to the way we administer unclaimed balances, which will ultimately make it easier for Canadians to reconnect with funds they may have lost or forgotten about.

et leurs relations avec les banques comportent de multiples volets, et les modalités des services bancaires sont le plus souvent négociées et comportent des clauses contractuelles, y compris un droit de résiliation.

En outre, le projet de loi C-30 propose de prolonger jusqu'en 2025, plutôt que 2023, l'examen périodique du cadre législatif régissant les institutions financières sous réglementation fédérale, dont la Loi sur les banques, la Loi sur les sociétés d'assurances, et la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt. Le gouvernement a précisé que l'objectif de cette prolongation — que nous comprenons bien — est de permettre une étude approfondie des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le secteur financier dans le cadre du prochain examen législatif.

De tels examens périodiques sont essentiels pour que le Canada puisse maintenir un encadrement moderne et adéquat de ses institutions financières. Nous serons heureux de collaborer avec les responsables et les parlementaires à ce sujet. Sénateurs et sénatrices, je vous remercie du temps que vous m'avez accordé. Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Je vous remercie, monsieur Hannah. Nous entendrons maintenant Mme Carol Brigham, de la Banque du Canada.

[*Français*]

Carol Brigham, directrice générale, Département des opérations bancaires et des paiements, Banque du Canada : Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, merci de m'avoir invitée à témoigner devant vous.

Je suis ravie de m'exprimer au nom de la Banque du Canada sur les dispositions du projet de loi C-30, qui modifiera la gestion des soldes non réclamés par la banque.

[*Traduction*]

À titre d'information, lorsqu'un compte, un dépôt ou un titre négociable en dollars canadiens auprès d'une institution financière sous réglementation fédérale est inactif depuis 10 ans et que le propriétaire ne peut être contacté, il est considéré comme un solde non réclamé. Une fois l'an, le 31 décembre, les soldes non réclamés sont transférés à la Banque du Canada. Nous en recevons, en moyenne, environ 125 000 par année.

À la fin de 2020, environ 2,3 millions de soldes non réclamés d'une valeur de 973 millions de dollars figuraient dans les registres de la banque. L'an dernier, la banque a versé 10,6 millions de dollars aux détenteurs de soldes. Comme M. Moreau l'a indiqué, les modifications proposées apporteront trois changements importants à la façon dont nous administrons les soldes non réclamés, ce qui, en fin de compte, permettra aux

If this legislation comes into force, we look forward to working with Finance Canada and continuing consultations with key stakeholders to help develop regulations and guidance to support this new framework. Thank you.

The Chair: Thank you very much. Next is Judy Cameron from OSFI.

Judy Cameron, Senior Director, Regulatory Affairs and Strategic Policy, Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada: Thank you for inviting me to appear this evening. I'm Judy Cameron, the Senior Director of Regulatory Affairs and Strategic Policy at the Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada, or OSFI.

As you all know, OSFI is the prudential regulator of federal financial institutions, including Canada's largest banks and insurance companies. We promote financial stability by regulating and supervising the solvency, liquidity, and safety and soundness of federally regulated financial entities. We exercise our regulatory function by setting rules and guidelines, and our supervisory function through assessing adherence to these rules and making sure that institutions close the gaps we identify.

OSFI also works with domestic agencies, international standard setters and other expert groups to build a resilient system in Canada that recognizes the reality of operating in a global financial system. Our role has always been to focus on how to prepare for and respond to severe scenarios, whether they affect a single financial institution or the entire financial system.

While the economic environment has been affected by COVID-19, our mandate remains an important part of contributing to confidence in Canada's financial system. OSFI continues to monitor the economic situation, and if conditions warrant, is prepared to take appropriate actions.

The budget implementation act contains a number of adjustments that recognize a changing financial sector. These are all positive steps toward the continual strengthening of the federal legislative regime. Canadians can have confidence in our financial system because it is resilient and well prepared to manage the unexpected.

I would be happy to take your questions.

Canadiens de retrouver plus facilement des fonds qu'ils avaient peut-être perdus ou oubliés.

Si cette loi entre en vigueur, nous serons heureux de travailler avec le ministère des Finances Canada et de poursuivre les consultations avec les principaux intervenants, afin d'aider à élaborer des règlements et des directives pour appuyer ce nouveau cadre. Je vous remercie.

Le président : Je vous remercie beaucoup. Nous entendrons maintenant Judy Cameron, qui représente le Bureau du surintendant des institutions financières.

Judy Cameron, directrice principale, Affaires réglementaires et politique stratégique, Bureau du surintendant des institutions financières : Je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui. Je m'appelle Judy Cameron, et je suis directrice principale, Affaires réglementaires et politique stratégique au Bureau du surintendant des institutions financières, ou le BSIF.

Comme vous le savez, le BSIF est un organisme fédéral de réglementation prudentielle des institutions financières fédérales, notamment les banques et les sociétés d'assurances les plus importantes du Canada. Nous contribuons à la stabilité financière en encadrant et en surveillant la solvabilité, la liquidité, la sûreté et la solidité des entités financières sous réglementation fédérale. Nous exerçons notre fonction de réglementation en établissant des règles et des lignes directrices, et notre fonction de surveillance en évaluant le respect de ces règles et en veillant à ce que les institutions combrent les lacunes que nous relevons.

Le BSIF collabore également avec des organismes nationaux, des organismes internationaux de normalisation et d'autres groupes d'experts pour mettre en place au Canada un système résilient qui tient compte de la nature concrète des activités de fonctionnement dans un système financier mondial. Notre rôle a toujours été de nous concentrer sur la préparation et les réponses aux scénarios graves, qu'ils touchent une seule institution financière ou l'ensemble du système financier.

Même si l'environnement économique a été affecté par la COVID-19, notre mandat demeure un élément important des efforts en vue d'inspirer confiance à l'égard du système financier du Canada. Le BSIF continue de surveiller la situation économique et, si les conditions le justifient, il est prêt à prendre les mesures appropriées.

La Loi d'exécution du budget contient un certain nombre de rajustements qui tiennent compte de l'évolution du secteur financier. Il s'agit là d'étapes positives vers le renforcement continu du régime législatif fédéral. Les Canadiens peuvent compter en toute confiance sur notre système financier, car il est résilient et bien préparé à gérer les imprévus.

Je serais heureuse de répondre à vos questions.

The Chair: Thank you. We are concluding with the Canadian Securities Transition Office. Mr. Hyndman, please.

Douglas M. Hyndman, Chair and Chief Executive Officer, Canadian Securities Transition Office: Thank you very much, Mr. Chair, for the invitation to appear.

I'm Doug Hyndman, Chair and Chief Executive Officer of the Canadian Securities Transition Office. We're a small federal office that's responsible for preparing for the implementation of the proposed capital markets stability act, which is legislation that has been in the works for some time. The provision of the bill that you're looking at today is a fairly simple one. It allows the government to provide a further \$12 million to maintain the CSTO's operations for a further two years, until June of 2023, so we can continue our work.

We provided a short brief to the committee. It explains essentially what the capital market stability act is about and what our office is working on. I'll leave it at that and answer any questions the committee has and commend our brief to you as you consider this. Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Hyndman. We have the brief, and it's helpful to understand the roles and responsibilities that you have with respect to the capital markets stability act.

Senator Wallin: Thank you very much to all of you.

I will start from the point that the whole reason we have this legislation is to clarify what's going on in a changing industry, as you have noted, hopefully to strengthen the regime. I have a question, and I don't know who out of the grand list we have it should go to. Perhaps the Bank of Canada or Finance as well.

My question is about Payments Canada and where this fits into the scheme of things and where it came from. We've been following this now for some months.

The importance of strengthening the financial regimes is to have some accountability. As far as I can tell, Payments Canada doesn't report to Parliament. It seems to be pretty much a co-op run by the banks. It's not very transparent. Could someone answer that question on Payments Canada for me?

Ms. O'Brien: Thank you for the question, senator. I'm not sure if I fully understand the objective behind your question, so let me know if I don't hit the mark.

Le président : Je vous remercie. Nous entendrons maintenant le dernier témoin, M. Hyndman, qui représente le Bureau de transition canadien en valeurs mobilières.

Douglas M. Hyndman, président et premier dirigeant, Bureau de transition canadien en valeurs mobilières : Je vous remercie beaucoup, monsieur le président, de m'avoir invité à comparaître devant le comité.

Je m'appelle Doug Hyndman, et je suis président et premier dirigeant du Bureau de transition canadien en valeurs mobilières. Nous sommes un petit bureau fédéral responsable de préparer la mise en œuvre de la Loi sur la stabilité des marchés des capitaux proposée, une loi qui est en préparation depuis un certain temps. La disposition du projet de loi que vous examinez aujourd'hui est assez simple. En effet, elle permet au gouvernement de verser 12 millions de dollars supplémentaires pour assurer le fonctionnement du Bureau de transition canadien en valeurs mobilières pendant deux années supplémentaires, à savoir jusqu'en juin 2023, afin qu'il puisse poursuivre ses travaux.

Nous avons remis un court mémoire au comité. Il explique essentiellement la nature de la Loi sur la stabilité des marchés des capitaux et les travaux menés par notre bureau. Je vais donc m'arrêter ici et je répondrai aux questions du comité. Je vous recommanderais également de consulter notre mémoire dans le cadre de votre examen. Je vous remercie.

Le président : Je vous remercie, monsieur Hyndman. Nous avons le mémoire, et il est utile pour comprendre les rôles et les responsabilités de votre bureau à l'égard de la Loi sur la stabilité des marchés des capitaux.

La sénatrice Wallin : Je tiens à remercier tous les témoins.

J'aimerais tout d'abord préciser que nous avons cette loi pour tirer au clair la situation d'une industrie en évolution, comme vous l'avez souligné et, espérons-le, renforcer le régime. J'ai une question, mais je ne sais pas à qui elle devrait s'adresser étant donné la longue liste de témoins que nous avons devant nous. Les représentants de la Banque du Canada ou du ministère des Finances pourraient peut-être répondre à cette question.

Ma question concerne Paiements Canada et la place que cet organisme occupe dans l'ordre général des choses, ainsi que son origine. Nous suivons ce dossier depuis quelques mois.

Il est important de renforcer les régimes financiers afin d'assurer une certaine reddition de comptes. À ma connaissance, Paiements Canada ne présente pas de rapports au Parlement. Il semble s'agir d'une coopérative dirigée par les banques. L'organisme n'est pas très transparent. Quelqu'un peut-il répondre à ma question sur Paiements Canada?

Mme O'Brien : Je vous remercie de votre question, sénatrice. Je ne sais pas si j'ai bien compris l'objectif de votre question, mais n'hésitez pas à m'interrompre si je rate la cible.

Payments Canada is a public-purpose organization that is set up in legislation. I was speaking with a committee last week in terms of the retail payments oversight framework that exists in Division 8, and there are implications for Payments Canada in that division.

There aren't any implications for Payments Canada in the divisions put forward this evening. Is there a particular issue or a linkage that you would like us to explore further?

Senator Wallin: I'm trying to get at this question because we saw it in the last section and this one too. We're trying to do some fixes in the legislation that exists, to make it more effective, but also to make it more transparent, especially in this particular sector. I'm trying to understand where it fits into the scheme of things here because it doesn't report to anyone as far as I can see.

Ms. O'Brien: The amendments that we're considering this evening are making some technical amendments to the Payment Clearing and Settlement Act. They don't specifically address Payments Canada.

Senator Wallin: That was my point, that it probably should.

Ms. O'Brien: Payments Canada, as I have mentioned, is a public-purpose organization, and they own and operate Canada's core clearing and settlement infrastructure, notably the large-value transfer system that the banks use on a daily basis to clear and settle all of the transactions over the course of a day. They also run the ACSS system and will be developing a new retail payment system as well, called the Real-Time Rail.

It plays an extremely important function in terms of the ownership and operation of these systems, but the amendments that we are making to the Payment Clearing and Settlement Act are technical amendments, as my colleague Jean-François mentioned, to help in terms of resolution of banks. The other amendment to the Payment Clearing and Settlement Act is to clarify the definition of "clearing" and "settlement" in the act, to ensure that we can cover payment exchange services within the scope of the act.

Senator Wallin: So we can put it on the list of things that need to be addressed, because this is a question that a lot of us have about how this organization functions. Thank you.

Ms. O'Brien: Thank you.

Paiements Canada est un organisme d'intérêt public qui a été créé en vertu d'une loi. La semaine dernière, j'ai eu une discussion avec les membres d'un comité au sujet du cadre de surveillance des activités associées aux paiements de détail qui se trouve dans la section 8, et cette section a des répercussions sur Paiements Canada.

Cependant, les sections présentées ce soir n'ont pas de répercussions sur Paiements Canada. Y a-t-il une question ou un enjeu particulier que vous souhaitez approfondir avec nous?

La sénatrice Wallin : J'essaie d'aborder cette question, car nous l'avons vue dans la dernière section, ainsi que dans la section actuellement à l'étude. Nous essayons d'apporter quelques correctifs à la loi existante, afin d'accroître son efficacité, mais aussi sa transparence, surtout dans ce secteur particulier. Je tente de comprendre la place de cet organisme dans l'ordre général des choses, car il ne rend de comptes à personne, à ma connaissance.

Mme O'Brien : Les modifications que nous examinons ce soir apportent quelques modifications techniques à la Loi sur la compensation et le règlement des paiements. Elles ne concernent pas spécifiquement Paiements Canada.

La sénatrice Wallin : C'est ce que je voulais dire, car cela devrait probablement être le cas.

Mme O'Brien : Comme je l'ai mentionné, Paiements Canada est un organisme d'intérêt public qui possède et exploite l'infrastructure de compensation et de règlement des paiements du Canada, notamment le système de transfert de paiements de grande valeur que les banques utilisent quotidiennement pour compenser et régler toutes les transactions au cours d'une journée. De plus, il gère le système automatisé de compensation et de règlement, ou SACR, et va mettre au point un nouveau système de paiements de détail, soit le système de paiements en temps réel.

Il joue un rôle extrêmement important en ce qui concerne la propriété et l'exploitation de ces systèmes, mais les modifications que nous apportons à la Loi sur la compensation et le règlement des paiements sont des modifications techniques, comme l'a mentionné mon collègue, M. Girard, qui visent à faciliter la résolution pour les banques. L'autre modification apportée à la Loi sur la compensation et le règlement des paiements vise à clarifier la définition des termes « compensation » et « règlement » dans la loi, afin de faire en sorte que nous puissions couvrir les services d'échange de paiements dans le cadre de la loi.

La sénatrice Wallin : Nous pouvons donc ajouter cela à la liste de choses à examiner, car c'est une question que bon nombre d'entre nous se posent concernant le fonctionnement de cet organisme. Merci.

Mme O'Brien : Merci.

Senator Smith: Finance and the Canadian Bankers Association; you talked about the scale of the unclaimed assets in the banks and gave us some numbers. Why is there such an amount of money in the banks that's inactive? Could somebody help me out? What happens? Is it people dying? Is money transferred and people don't realize what's going on? It's a significant amount of money.

Publishing balance amounts, increasing the number of claims on the assets; will that help out if you start taking more proactive measures to publish balances that are inactive? Will that help solve the problem of unclaimed money and the number of accounts that are inactive?

Mr. Moreau: Thank you for your question. If I could start, and my colleague from the Bank of Canada can add to it.

Why do we see such a large number of accounts unclaimed and such a large amount of money being transferred to the Bank of Canada? Clearly it's because people are simply forgetting about some of their bank accounts that they have with their financial institutions. My colleague from the Bank of Canada will be able to tell you the average value of those accounts, but usually they are small. Those are small accounts that people have forgotten about.

The problem is the lack of information that the financial institution will transfer to the Bank of Canada after a period of 10 years. Just by informing the Bank of Canada of the last transaction that happened, the last place where the transaction happened and the name of the owner is not sufficient. That's why we want to add more information that will be transferred to the Bank of Canada, in order to increase the likelihood that someone who forgot about an account could be reached.

By having the social insurance number and the date of birth, it will also facilitate the job of the Bank of Canada to find out who those owners are and make sure they will be able to get their money.

Ms. Brigham: I completely agree. I think these are people broadly who have forgotten about their accounts.

Over 90% of these accounts are less than \$1,000, which represents about 75% of the dollar amount of the outstanding. This is broadly people who have been lost or forgotten. For those that don't know, there is a list on the Bank of Canada website. You can go on and check whether or not you have unclaimed balances.

Le sénateur Smith : Ma question s'adresse aux représentants du ministère des Finances et de l'Association des banquiers canadiens. Vous avez parlé de l'importance des actifs non réclamés dans les banques et vous nous avez donné quelques chiffres. Pourquoi y a-t-il autant d'argent dans des comptes inactifs dans les banques? Quelqu'un pourrait-il m'aider à comprendre? Que se passe-t-il? Est-ce que c'est parce que les gens meurent? Est-ce que l'argent est transféré et les gens ne savent pas ce qui se passe? On parle d'une somme importante.

Publier les montants des soldes, augmenter le nombre de réclamations sur les actifs : cela aidera-t-il si vous commencez à prendre des mesures proactives pour publier les soldes de comptes qui sont inactifs? Cela aidera-t-il à résoudre le problème de l'argent non réclamé et du nombre de comptes inactifs?

M. Moreau : Je vous remercie de la question. Si vous me le permettez, je vais commencer, et ma collègue de la Banque du Canada pourra ajouter de l'information.

Pourquoi voit-on un si grand nombre de comptes non réclamés et autant d'argent transféré à la Banque du Canada? De toute évidence, les gens oublient tout simplement certains de leurs comptes bancaires qu'ils ont auprès de leurs institutions financières. Ma collègue de la Banque du Canada pourra vous dire la valeur moyenne de ces comptes, mais en général, elle est faible. Ce sont de petits montants dans des comptes que les gens ont oubliés.

Le problème, c'est que l'institution financière transfère peu de renseignements à la Banque du Canada après une période de 10 ans. Il ne suffit pas d'informer la Banque du Canada de la dernière transaction effectuée, de l'endroit où la dernière transaction a eu lieu et du nom du propriétaire. C'est pourquoi nous voulons ajouter d'autres renseignements qui seront transférés à la Banque du Canada, afin d'augmenter la probabilité qu'on puisse prendre contact avec quelqu'un qui a oublié l'existence d'un compte.

L'ajout du numéro d'assurance sociale et de la date de naissance facilitera également le travail de la Banque du Canada lorsqu'il s'agit de trouver qui sont ces propriétaires et de s'assurer qu'ils pourront récupérer leur argent.

Mme Brigham : Je suis entièrement d'accord avec mon collègue. Je pense que ce sont des gens qui, en général, ont oublié leurs comptes.

Dans plus de 90 % des cas, le solde des comptes est inférieur à 1 000 \$, ce qui représente environ 75 % du montant en dollars. Il s'agit en gros de personnes qu'on a perdues ou oubliées. Pour les gens qui ne le savent pas, il existe une liste sur le site Web de la Banque du Canada qu'ils peuvent consulter pour vérifier s'ils ont des soldes non réclamés.

Senator Smith: What about the administrative costs? It's a small amount; you said \$1,000 average. Was it \$900 million? There's a substantial amount of money. What type of administrative burden does that put on the banks or the Bank of Canada to track all of this? This seems to be something that could potentially be a pain.

Ms. Brigham: Once a year, the federally regulated financial institutions send us the detailed information of the individuals and, currently, a limited amount of information along with that. We have a system with a small team of people who track that. Then individuals submit information to reclaim those balances. We process them. As Mr. Moreau said, if we had additional information, such as a social insurance number or date of birth, it would make it much more efficient for us to be able to match those claims with the individuals.

Senator Smith: Isn't it a prerequisite that you give some form of information, i.e., not only your name and address but what your birthday is? As a client of a bank, I find it sort of odd that the bank wouldn't have this type of information available so that they could manage or at least be more aware of who the person is with this inactive account and why it is inactive. It sounds odd that they wouldn't have this information.

Ms. Brigham: Thank you for that question. That's exactly right. The financial institutions do have that information, but the legislation currently indicates that a more limited amount of information needs to be sent to the Bank of Canada along with the funds.

We have their address, the last time they used it and the bank account number. Sometimes people have moved on, 10 years later, and they don't necessarily have confirmation that we can validate that it was an accurate address. If that information — social insurance number, date of birth — was sent from the financial institution to the Bank of Canada, then we could keep it on our system, and we would be able to validate that much more quickly.

Senator Smith: Thank you, Ms. Brigham.

Senator Klyne: I have a question for Mr. Hyndman. Budget 2021 proposes to provide the Canadian Securities Transition Office with \$12 million, as you referenced in your opening remarks, and that's over two years. As I understand it, the funds are to be used to support federal efforts to establish a cooperative capital markets regulatory system, which is a cooperative regulatory framework that aims to replace the regional securities regulatory regimes with a single harmonized regime across participating jurisdictions.

Le sénateur Smith : Qu'en est-il des coûts administratifs? Il s'agit d'un petit montant; vous avez dit que c'était 1 000 \$ en moyenne. Était-ce 900 millions de dollars? On parle d'un montant substantiel. Quel type de fardeau administratif cela représente-t-il pour les banques ou la Banque du Canada? Il semble qu'il s'agit d'une tâche pénible.

Mme Brigham : Une fois par année, les institutions financières sous réglementation fédérale nous envoient les renseignements détaillés des individus et, à l'heure actuelle, un nombre limité de renseignements. Nous avons un système qui inclut une petite équipe de personnes qui suivent cela. Ensuite, les individus soumettent des renseignements pour récupérer ces soldes. Nous les traitons. Comme l'a dit M. Moreau, si nous disposions de renseignements supplémentaires, comme un numéro d'assurance sociale ou une date de naissance, nous serions beaucoup mieux en mesure d'établir une correspondance entre ces demandes et les individus.

Le sénateur Smith : Fournir de l'information, c'est-à-dire non seulement le nom et l'adresse, mais la date de naissance, ne constitue-t-il pas une condition préalable? En tant que client d'une banque, je trouve en quelque sorte étrange que la banque ne dispose pas de ce type de renseignements pour pouvoir gérer ou du moins mieux connaître l'identité de la personne qui détient le compte inactif et la raison pour laquelle il est inactif. Il semble étrange qu'elle ne dispose pas de ces renseignements.

Mme Brigham : Je vous remercie de la question. C'est tout à fait juste. Les institutions financières ont l'information, mais à l'heure actuelle, la loi prévoit qu'un nombre limité de renseignements doit être envoyé à la Banque du Canada avec les fonds.

Nous avons leur adresse, nous connaissons la date de la dernière utilisation et le numéro de compte bancaire. Parfois, les gens ont déménagé, 10 ans plus tard, et ils n'ont pas nécessairement l'information nous permettant de confirmer que c'était une adresse exacte. Si l'institution financière pouvait envoyer ces renseignements à la Banque du Canada — numéro d'assurance sociale, date de naissance —, nous pourrions les conserver dans notre système, et nous serions en mesure de faire la validation beaucoup plus rapidement.

Le sénateur Smith : Merci, madame Brigham.

Le sénateur Klyne : J'ai une question qui s'adresse à M. Hyndman. Comme vous l'avez dit dans votre déclaration préliminaire, le budget de 2021 propose de verser 12 millions de dollars sur deux ans au Bureau de transition canadien en valeurs mobilières. Je crois comprendre que les fonds seront utilisés pour appuyer les efforts que mène le gouvernement fédéral pour établir un régime coopératif de réglementation des marchés de capitaux. Il s'agit d'un cadre de réglementation coopératif qui vise à remplacer les régimes de réglementation des valeurs

Bill C-30 also aligns in Part 4, Division 5, clause 158, that the minister is permitted to make direct payments in an aggregate amount not exceeding \$119.5 million to the CSTO office. Please share with the committee a high level overview as to how that unified national securities regulator would strengthen and bolster the integrity of Canada's markets. Also, are there other international examples among the Commonwealth countries that have implemented a similar approach?

While I can think of many advantages to having a national security regulator, Confederation permits provinces and territories the ability to make their own. How much control will individual provinces or territories retain over their securities regulations if they decide not to join or no longer wish to be a member of the federally governed system? If deemed advisable, will they be able to revert to a single regional system after having joined the proposed national system?

Mr. Hyndman: Senator, thank you very much for your question. I will say that most of what the CSTO is working on is not the cooperative system but the federal element of the cooperative system, which is the capital markets stability act.

To answer your questions about the cooperative system, it is, I would say, primarily an initiative of the participating provinces, which the federal government has been supporting and contributing funding to, but it is very much a provincially driven effort; provinces developing common legislation. It's a voluntary system. Some have joined and some have not. The agreement allows provinces to withdraw if they so choose.

That's what the cooperative system is about, and as you probably know, it is behind schedule and has been slowed down by a number of factors, including COVID in the last year. Also, the development of the legislation by the provinces has taken much longer than they had originally anticipated.

The Chair: Mr. Hyndman, you're being rather gentle in your comment. I'll leave that for another discussion.

Mr. Hyndman: I'll leave that to you.

Senator Klyne: However, I do want to know what the \$119 million is earmarked for.

mobilières régionaux par un régime unique harmonisé dans toutes les provinces et tous les territoires participants.

Le projet de loi C-30 prévoit également, à l'article 158, de la section 5 de la partie 4, que la ministre soit autorisée à faire des paiements directs d'un montant global ne dépassant pas 119,5 millions de dollars au Bureau de transition canadien en valeurs mobilières. Veuillez donner au comité une vue d'ensemble de la façon dont cet organisme national commun de réglementation des valeurs mobilières renforcerait l'intégrité des marchés canadiens. En outre, existe-t-il d'autres exemples, dans le Commonwealth, de pays qui ont mis en œuvre une approche similaire?

Bien que je puisse penser à de nombreux avantages de créer un organisme national de réglementation des valeurs mobilières, la Confédération permet aux provinces et aux territoires de créer leur propre organisme. Dans quelle mesure les provinces ou les territoires conserveront-ils le contrôle de leur réglementation sur les valeurs mobilières s'ils décident de ne pas adhérer ou de ne plus adhérer au régime régi par le gouvernement fédéral? S'ils le jugent opportun, pourront-ils revenir à un régime régional après avoir adhéré au régime national proposé?

M. Hyndman : Je vous remercie beaucoup de la question, monsieur le sénateur. Je dois dire que ce à quoi travaille le Bureau de transition canadien en valeurs mobilières en majeure partie, ce n'est pas au régime coopératif, mais bien à l'élément fédéral du régime coopératif, qui est la Loi sur la stabilité des marchés des capitaux.

Pour répondre à vos questions sur le régime coopératif, je dirais qu'il s'agit principalement d'une initiative des provinces participantes, que le gouvernement fédéral a soutenue et financée, mais il s'agit surtout d'un effort provincial : les provinces élaborent des mesures législatives communes. Il s'agit d'un régime volontaire. Certaines y ont adhéré et d'autres non. L'accord permet aux provinces de se retirer si elles le souhaitent.

C'est de cela qu'il s'agit, lorsqu'on parle du régime coopératif et, comme vous le savez probablement, le processus a pris du retard et a été ralenti par un certain nombre de facteurs, dont la COVID au cours de la dernière année. En outre, l'élaboration des mesures législatives par les provinces a pris beaucoup plus de temps que prévu.

Le président : Monsieur Hyndman, vous faites preuve d'une certaine retenue dans vos observations. Je vais laisser cela pour une autre discussion.

M. Hyndman : Je vous laisse le soin de le décider.

Le sénateur Klyne : Toutefois, je veux savoir à quoi sont destinés les 119 millions de dollars.

Mr. Hyndman: The \$119 million is a cumulative amount dating back to 2009. So the bill is changing the number of 107, which has been provided to us up to a couple of years ago, and a further \$12 million to keep us going for two more years.

I will say that the work we will be doing over the next two years is almost entirely focused on developing capabilities to administer the capital markets stability act, which is the federal element of the cooperative system. Obviously, decisions are yet to be made about how that would be implemented and when.

Senator Klyne: Will this somehow strengthen and bolster the integrity of Canada's markets?

Mr. Hyndman: For sure: the stability, the integrity. We've been through, of course, the global financial crisis in 2008, and last year in March there was a lot of turmoil in the markets. We just need a lot more data to understand what's going on in critical parts of the markets, and the capacity to intervene in a regulatory way at a high level.

Senator Klyne: Does OSFI provide some oversight there too?

Mr. Hyndman: OSFI's responsibility is the financial institutions. I will let OSFI speak for themselves, but they are institutions. This is the market. One of the things that has happened over the years is more financing activity has moved into markets and out of institutions, partly in response to regulations that have tightened capital requirements for institutions. We just need better capability at a national level to monitor and mitigate any risks that arise in that sector.

The Chair: Thank you.

Senator Loffreda: Welcome to all our panellists. My question is on Division 9, Pension Benefits Standards Act. Given our demographics and aging population, the solvency of our pension plans must be properly monitored, as we all know. Are negotiated contribution plans exempt from solvency funding requirements? What are the measures to ensure the defined benefits under these plans are adequately funded?

Ms. Wrye: Thank you for your question. At this time, negotiated contribution pension plans are subject to solvency funding requirements. What typically happens in these instances, though, since contributions are fixed for these types of plans is if

M. Hyndman : Le montant de 119 millions de dollars est un montant cumulatif qui remonte à 2009. Le projet de loi modifie donc le montant de 107 millions, ce qui nous a été fourni jusqu'à il y a quelques années, et ajoute 12 millions de dollars pour nous permettre de poursuivre notre travail pendant encore deux années.

Je dois dire que le travail que nous accomplirons au cours des deux prochaines années est presque entièrement axé sur le développement de capacités pour appliquer la Loi sur la stabilité des marchés des capitaux, qui est l'élément fédéral du régime coopératif. Évidemment, des décisions doivent encore être prises quant à la façon dont le tout sera mis en œuvre et à quel moment.

Le sénateur Klyne : Est-ce que cela va en quelque sorte renforcer l'intégrité des marchés du Canada?

M. Hyndman : Certainement : cela renforcera la stabilité, l'intégrité. Nous avons traversé, bien sûr, la crise financière mondiale de 2008 et, l'an dernier, en mars, il y a eu beaucoup de remous sur les marchés. Nous avons simplement besoin de beaucoup plus de données pour comprendre ce qui se passe dans les parties critiques des marchés, et il nous faut pouvoir intervenir sur le plan réglementaire.

Le sénateur Klyne : Est-ce que le Bureau du surintendant des institutions financières assure une certaine surveillance à cet égard?

M. Hyndman : Le Bureau du surintendant des institutions financières est responsable de surveiller les institutions financières. Je vais le laisser parler en son propre nom, mais il s'agit d'institutions. On parle ici du marché. L'une des choses qui se sont produites au fil des ans, c'est que de plus en plus d'activités de financement se sont déplacées vers les marchés, en partie en réponse aux règlements qui ont resserré les exigences de fonds propres pour les institutions. Nous avons simplement besoin de meilleures capacités à l'échelle nationale pour surveiller et atténuer les risques qui surviennent dans ce secteur.

Le président : Merci.

Le sénateur Loffreda : Bienvenue à tous les témoins. Ma question concerne la section 9, qui porte sur la Loi sur les normes de prestation de pension. Compte tenu de la composition démographique de notre pays et du vieillissement de la population, la solvabilité de nos régimes de retraite doit être bien surveillée, comme nous le savons tous. Les régimes à cotisations négociées sont-ils exemptés des exigences de capitalisation de la solvabilité? Quelles mesures sont prises pour veiller à ce que les prestations déterminées de ces régimes soient bien capitalisées?

Mme Wrye : Je vous remercie de la question. À l'heure actuelle, les régimes de retraite à cotisations négociées sont assujettis à des exigences de capitalisation de la solvabilité. Toutefois, étant donné que les cotisations sont fixes pour ces

a plan finds itself in a solvency deficit, they typically have to move to reduce benefits in order to resolve the situation.

As part of the proposed framework for these plans that the government put forward in a consultation paper last year, the removal of solvency funding requirements is part of that, in order to help these plans provide more sustainable benefits without having to move to benefit reductions while plans are ongoing.

Those elements of the framework will be done through regulations. Our act has an enabling provision to do funding requirements, but some of the safeguards that are being proposed in the absence of solvency funding are in the legislation, and that is the requirement for these plans to have governance and funding policies that would set out: how the plans will be administered; an increased transparency for members and retirees about the risks the plan is taking; how benefits might be adjusted; and clear paths to resolve any issues.

The upcoming and proposed regulatory amendments with respect to funding requirements also look to provide some enhanced funding on the other side, on the going-concern basis. That's the funding that assumes the plan is ongoing, looking to do funding buffers in order to enhance the funding requirements in that way, as well and ensure sustainability of benefits for these plans.

[*Translation*]

Senator Bellemare: My question will be horizontal. Basically, we are studying several elements that should be studied in depth, and we don't necessarily all have sufficient knowledge to fully appreciate the merits of what is being proposed.

There's a catch to my question, but I'm going to ask it anyway. It's for the Finance Canada officials in particular.

Our role when we look at legislation is to ensure that it is constitutional, of course, but also that there are no groups or provinces that are adversely affected by certain provisions. I heard what each of you said. Some of you talked more about securities. We know there are provinces that are touchy about this.

My question is this. To the Department of Finance officials, but to all the witnesses as well, are you aware of any strong criticisms of any of the provisions of the bill that we're currently studying?

types de régimes, si un régime est en déficit de solvabilité, il doit généralement réduire les prestations afin de résoudre la situation.

Dans le cadre qui est proposé pour ces régimes et que le gouvernement a présenté dans un document de consultation l'année dernière, il y a l'élimination d'exigences de capitalisation de la solvabilité, afin d'aider ces régimes à offrir des prestations plus durables sans avoir à réduire les prestations pendant la durée des régimes.

Ces éléments du cadre seront réalisés par des règlements. Notre loi contient une disposition habilitante concernant les exigences de capitalisation, mais certaines des mesures de protection proposées à défaut d'une capitalisation de la solvabilité figurent dans les mesures législatives, à savoir l'obligation pour ces régimes d'établir des politiques de gouvernance et de capitalisation qui définiraient la façon dont les régimes seront administrés; favoriseraient une transparence accrue pour les participants et les retraités quant aux risques pris par le régime; établiraient la façon dont les prestations pourraient être ajustées; et définiraient des voies claires pour résoudre tout problème.

Les modifications réglementaires proposées et à venir concernant les exigences de capitalisation visent également à renforcer la capitalisation selon l'approche de continuité. À cet égard, on présume que le régime poursuit ses activités. Il s'agit de chercher à utiliser des réserves afin de renforcer les exigences de capitalisation de cette façon également et d'assurer la durabilité des prestations pour ces régimes.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Ma question sera horizontale. Au fond, nous étudions ici plusieurs éléments qui mériteraient d'être approfondis et nous n'avons pas tous nécessairement les connaissances suffisantes pour pleinement apprécier le bien-fondé de ce qui nous est proposé.

Ma question comprend un piège, mais je vais la formuler quand même; elle s'adresse en particulier aux représentants du ministère des Finances Canada.

Notre rôle, lorsque nous étudions une loi, c'est de veiller à ce qu'elle soit constitutionnelle, bien sûr, mais aussi à ce qu'il n'y ait pas de groupes ou de provinces qui soient lésés par certaines dispositions. J'ai entendu ce que chacun d'entre vous a dit. Certains ont parlé davantage des valeurs mobilières. Nous savons qu'il y a des provinces qui ont des susceptibilités en la matière.

Ma question est la suivante. Elle s'adresse aux représentants du ministère des Finances, mais à tous les témoins également : à votre connaissance, des critiques fortes ont-elles été formulées à l'égard de certaines dispositions du projet de loi que nous étudions actuellement?

Mr. Moreau: I have nothing negative to report on my side. I can only speak to unclaimed assets. There was consultation before changes were made. All consumer groups were consulted. As mentioned, we are only making positive changes. We want to make sure that people are able to access the funds that are rightfully theirs. After all, it is their money that was forgotten. From our side, it's all positive. There were no negative comments.

Senator Bellemare: With respect to the proposed changes to Division 9 regarding pensions, are there any criticisms or concerns from the unions, for instance, or from businesses in particular?

[English]

Ms. Wrye: Thank you, senator, for the question. We did consult on the proposed changes to this revised framework for negotiated contribution plans. We consulted with all of the plans involved. There are about 14 in Canada. We also consulted with labour, with pensioners and with industry experts. In general I can say there was broad support in our consultations for the changes that we're proposing.

The most feedback that we got was with respect to funding requirements. We did not get any negative feedback regarding the removal of solvency funding, but we did get quite a few comments about what we should do to enhance, on the other side, the going-concern funding. Since that part of the framework will be done through regulatory amendment, we will be consulting further on our proposed changes and so we'll have a chance to hear more feedback on that.

[Translation]

Senator Bellemare: Mr. Hyndman, with respect to Division 5, is there any animosity on the part of the provinces about what the federal Department of Finance is undertaking, or has the future co-operative system been accepted?

[English]

Mr. Hyndman: On the cooperative system, there are obviously different views among different provinces, senator, as I'm sure you know. With respect to what the CSTO is working on right now — the capital markets stability act — we haven't heard much from provinces lately. There was a court decision a few years ago that somewhat clarified jurisdiction in this area and we've been continuing to work. We would look forward to working closely with the provinces to make sure that it's implemented in a way that's cooperative — cooperative in a

M. Moreau : Je n'ai rien de négatif à rapporter de mon côté. Je peux seulement parler des actifs non réclamés. On a fait des consultations avant d'apporter des changements. Tous les groupes de consommateurs ont été consultés. Comme on l'a mentionné, on ne fait que des changements positifs : on veut s'assurer que les personnes sont en mesure de toucher les fonds qui leur reviennent. Après tout, c'est leur argent qui a été oublié. De notre côté, c'est tout à fait positif. Aucun commentaire négatif n'est ressorti.

La sénatrice Bellemare : En ce qui concerne les aménagements qu'on veut faire en matière de pensions à la section 9, est-ce qu'il y a des critiques ou des craintes provenant des syndicats, par exemple, ou des entreprises en particulier?

[Traduction]

Mme Wrye : Je vous remercie de la question, madame la sénatrice. Nous avons mené des consultations au sujet des changements proposés à ce cadre révisé pour les régimes à cotisations négociées. Nous avons consulté tous les régimes concernés. Il y en a environ 14 au Canada. Nous avons également consulté les syndicats, les retraités et les spécialistes de l'industrie. En général, je peux dire que les changements que nous proposons ont reçu un vaste appui lors de nos consultations.

La plupart des commentaires que nous avons reçus concernaient les exigences de capitalisation. Nous n'avons pas reçu de commentaires négatifs au sujet de l'élimination d'exigences de capitalisation de la solvabilité, mais nous avons reçu un grand nombre de commentaires sur ce que nous devrions faire pour renforcer, d'autre part, la capitalisation selon l'approche de continuité. Comme cette partie du cadre sera réalisée au moyen d'une modification réglementaire, nous mènerons d'autres consultations sur les changements proposés et nous aurons l'occasion d'entendre d'autres commentaires à ce sujet.

[Français]

La sénatrice Bellemare : En ce qui concerne la section 5, monsieur Hyndman, est-ce qu'il y a de l'animosité de la part des provinces par rapport à ce que le ministère des Finances fédéral est en train d'entreprendre, ou a-t-on accepté le futur régime coopératif?

[Traduction]

M. Hyndman : En ce qui concerne le régime coopératif, manifestement les points de vue diffèrent d'une province à l'autre, madame la sénatrice, comme vous le savez certainement. Pour ce qui est de ce à quoi le Bureau de transition canadien en valeurs mobilières travaille en ce moment — la Loi sur la stabilité des marchés des capitaux —, nous n'avons pas entendu beaucoup de choses de la part des provinces dernièrement. Il y a quelques années, une décision judiciaire a quelque peu clarifié les choses au sujet des compétences et nous continuons notre

different sense of the word — and consultative and coordinated with provincial regulators. Certainly we haven't had any negative feedback to date.

Senator Bellemare: Thank you.

Senator C. Deacon: My first question is to Mr. Hannah and Ms. O'Brien.

I wonder again about Division 3. You and I both know there are challenges in bringing new legislation to the table and getting it enacted. It can be a long process. This seems to be a simple element that relates to basic customer service in many ways. Why are we three years in, and probably a couple of years before this in drafting, to get something as simple as this enacted and coming into force?

Ms. O'Brien: Thank you very much. Yes, it is complex and I think, sadly, things often take more time than we would like. As I mentioned, we had made initial amendments to the Bank Act back in 2018 and we have developed a financial consumer protection framework. It is yet to come into force, although we're hopeful that it will do so shortly.

We're proposing this amendment now simply because, as we went back and looked at the provisions, in this particular area the drafting wasn't as clear as we thought it should be. The budget implementation act provides us with an opportunity to clarify this particular element.

Senator C. Deacon: Tidy up something that was not as well drafted as perhaps it could have been?

Ms. O'Brien: That's exactly it, and before it comes into force, instead of trying to address it at some point down the road.

Senator C. Deacon: Thank you.

Mr. Hyndman, I laud your efforts to try and get cooperation in our capital markets in Canada. I know that's probably been going on for 100 years, so you're not the first one to struggle with the issue.

What are the conditions for success or milestones or points that you would see in the next two years that would really make you say this has been a worthwhile effort so far, and that maybe we're starting to build some momentum on this really important topic?

travail. Nous sommes impatients de collaborer étroitement avec les provinces pour nous assurer que la mise en œuvre se fait de manière coopérative — « coopérative » sous un autre angle — et coordonnée avec les organismes de réglementation provinciaux. Nous n'avons certainement eu aucun commentaire négatif jusqu'à présent.

La sénatrice Bellemare : Merci.

Le sénateur C. Deacon : Ma première question s'adresse à M. Hannah et à Mme O'Brien.

Il s'agit encore une fois de la section 3. Vous et moi savons qu'il est difficile de présenter de nouvelles mesures législatives et de les faire adopter. Le processus peut être un long. Il semble s'agir d'un élément simple qui concerne le service à la clientèle à bien des égards. Pourquoi a-t-il fallu trois ans, et probablement deux ou trois années, auparavant, concernant la rédaction, pour que quelque chose d'aussi simple soit promulgué et entre en vigueur?

Mme O'Brien : Merci beaucoup. C'est effectivement complexe, et je crois malheureusement que certaines choses exigent plus de temps que nous le souhaiterions. Comme je l'ai mentionné, nous avons déjà apporté des modifications à la Loi sur les banques en 2018, et nous avons alors élaboré un cadre de protection des consommateurs de produits et de services financiers. Ce cadre n'a pas encore été mis en œuvre, mais nous espérons que cela pourra se faire sous peu.

Nous proposons maintenant cet amendement simplement parce que nous avons jugé, avec le recul et un nouvel examen des dispositions, que le libellé n'est pas aussi clair qu'il le devrait dans cette partie de la loi. La Loi de mise en œuvre du budget nous offre l'occasion d'apporter les éclaircissements nécessaires dans ce contexte.

Le sénateur C. Deacon : Pour préciser des dispositions qui n'ont peut-être pas été aussi bien rédigées qu'elles l'auraient dû?

Mme O'Brien : C'est tout à fait cela, et ce, avant leur entrée en vigueur, plutôt que d'avoir à corriger le tout à un moment ou à un autre dans l'avenir.

Le sénateur C. Deacon : Merci.

Monsieur Hyndman, j'applaudis vos efforts pour en arriver à une plus grande coopération dans nos marchés des capitaux au Canada. Vous n'êtes pas le premier à vous heurter à des difficultés semblables, car la situation perdure sans doute depuis une centaine d'années déjà.

Quelles seraient les conditions de réussite ou les étapes à franchir au cours des deux prochaines années de telle sorte que vous puissiez dire que les efforts déployés jusqu'à maintenant en ont vraiment valu la peine et que nous commençons peut-être à cheminer sur la bonne voie dans ce dossier crucial?

Mr. Hyndman: Thank you, senator, for the question. Based on what we're currently focused on, which is the systemic risk element — capital markets stability act — obviously we'd like to see that move forward, but that's a matter for the government to decide how and when to do that. However, we are continuing to work as an office to identify what data is potentially available and where the big data gaps are that we face in understanding the mechanics of Canada's capital markets.

I would like to see us move forward and fill those gaps and continue to develop methodologies for identifying risks, for assessing how much of a threat they present to the Canadian capital markets and the economy, and devising consultative and coordinated responses by all manner of regulators to address those risks before they blow up in our faces.

Senator C. Deacon: Have you considered working with private sector entities to help you in the analysis? There are clearly some tremendous opportunities in data analysis available through third parties. Regulation is quite often not including private sector entities or gov tech or reg tech-type approaches. Has that been a consideration at all? Because it seems like a prime opportunity for that sort of an approach.

Mr. Hyndman: Absolutely. In fact, at our current stage, we don't have any statutory powers to get data anywhere else, so we have been using commercially provided data and working with the providers. We've had good cooperation from them to develop new data streams that we have found useful. They find them useful themselves for commercial reasons, but it assists us in analyzing benchmarks or investment funds, those kinds of things. There's a lot available commercially, a lot of analytic capability that certainly we wouldn't be able to do in-house. That's an important part of the project going forward too.

Senator C. Deacon: Thank you for your creativity and perseverance, too. Thank you, chair.

Senator Ringuette: Thank you, Mr. Hyndman, for being here. Actually, this budget has \$12 million per year, so \$24 million, that will bring it up to 119 over a span of 14 years to exercise a transition from the current provincial security market to a cooperative system; an opting in.

M. Hyndman : Merci, sénateur, pour la question. Il va de soi que nous concentrons actuellement nos efforts sur la gestion des risques systémiques et que nous voudrions que la Loi sur la stabilité des marchés des capitaux soit adoptée, mais c'est au gouvernement qu'il incombe de décider si cela va se faire et à quel moment on le fera. Quoi qu'il en soit, notre bureau poursuit son travail pour déterminer quelles données pourraient être disponibles et quelles sont les principales données manquantes pour nous permettre de bien comprendre le fonctionnement des marchés des capitaux au Canada.

J'aimerais que nous puissions corriger ces lacunes et continuer d'élaborer des méthodologies pour détecter les risques, évaluer l'ampleur de la menace qu'ils font peser sur les marchés des capitaux au Canada ainsi que sur notre économie, et concevoir, en consultation et en coordination avec les différentes instances réglementaires, des solutions nous permettant de réagir à ces risques lorsque nous y sommes exposés.

Le sénateur C. Deacon : Avez-vous songé à collaborer avec des entités du secteur privé pour vous aider dans cette analyse? De toute évidence, il y a d'excellentes possibilités de recourir à des tierces parties pour l'analyse des données. Je me demande pourquoi la réflexion en matière de réglementation exclut souvent les entités du secteur privé ou les approches visant à mettre la technologie au service du gouvernement ou de la réglementation. Est-ce une avenue qui a été envisagée? J'ai l'impression que c'est l'occasion rêvée d'utiliser une approche semblable.

M. Hyndman : Tout à fait. Dans l'état actuel des choses, nous ne disposons pas des pouvoirs qui nous permettraient d'obtenir des données d'autres sources que les fournisseurs commerciaux auxquels nous devons faire appel. Nous profitons d'une bonne coopération de la part de ces fournisseurs qui acceptent de créer de nouveaux flux de données répondant à nos besoins. Ces données qui leur sont également utiles pour des raisons commerciales nous servent aussi pour l'analyse de différents éléments comme les bases de référence ou les fonds d'investissement. Il y a de nombreux services que nous pouvons ainsi obtenir auprès de fournisseurs commerciaux, notamment pour ce qui est des capacités analytiques dont nous ne disposons assurément pas à l'interne. Ce sera un élément clé dans la poursuite du projet.

Le sénateur C. Deacon : Merci pour cette réponse, et merci également pour la créativité et la persévérance dont vous faites montre dans votre travail.

La sénatrice Ringuette : Merci, monsieur Hyndman, d'être des nôtres aujourd'hui. Ce budget prévoit un montant de 12 millions de dollars par année, soit 24 millions de dollars au total, ce qui portera à 119 millions de dollars sur une période de 14 ans les sommes consenties pour faire la transition des marchés

I'm certainly not a guru on the stock markets. However, it's difficult for me that you have three provinces, as of yet, which do not want to participate in this cooperative. They have their systems already. They have their systems of systemic risk analysis and so forth, to a certain level of their market exposure.

I'm really puzzled. Why 14 years to build up a transition system? Because that's your mandate, and to advise Finance Canada. That's a lot of time. Yes, there's a lot of money, but I'm looking at the time spent here. Why? What am I not understanding about what is necessary to finally achieve this transition?

Mr. Hyndman: Thank you for that question, senator. Let me clarify, first of all, it's \$12 million over two years. So it's \$6 million a year to keep our office going for another two years.

Senator Ringuette: My understanding — and please correct me if I am wrong — is that you were at \$96,100,000, and this brings you to \$119,500,000. That is \$24 million over two years.

Mr. Hyndman: The 96 was raised to 107 a few years ago; I've forgotten the exact date. It's currently 107.5 which the government has paid out. I can address what that has been spent on. Do you not want me to get into that, Mr. Chair?

The Chair: It's fine. It's important to clarify it, but I think we understand where you're going. Go ahead, please.

Mr. Hyndman: This has been going since the middle of 2009. The project has been through a series of phases. Initially, it was a federally driven proposal which the Supreme Court found to be beyond federal jurisdiction. Then the cooperative system began in 2013. That is very much driven by the provinces, although the federal government has provided funding for the administration of the work.

As of now, we are spending our money on developing the capability to do systemic risk, data collection and so forth, which are the areas that the court identified as being clear federal jurisdiction under the general trade power. If the cooperative

provinciaux de valeurs mobilières vers un régime coopératif à libre adhésion.

Je suis loin d'être une spécialiste des marchés boursiers. Il y a une chose que j'arrive difficilement à comprendre. Il y a seulement trois provinces qui ont indiqué jusqu'à maintenant ne pas vouloir adhérer à ce régime coopératif. Elles ont déjà leur propre système en place. Elles font l'analyse des risques systémiques et tout le reste, dans la mesure de leur exposition à ce marché.

Je suis donc vraiment perplexe. Pourquoi faut-il 14 ans pour effectuer la transition? Parce que c'est effectivement votre mandat, en plus d'avoir à conseiller Finances Canada. C'est beaucoup de temps. C'est aussi beaucoup d'argent, mais je m'intéresse ici à la durée de l'exercice. Pourquoi est-ce si long? Qu'est-ce qui m'échappe relativement aux étapes nécessaires pour réussir cette transition?

M. Hyndman : Merci pour cette question, madame la sénatrice. Permettez-moi d'abord de préciser une chose. C'est en fait un montant de 12 millions de dollars sur une période de deux ans. C'est donc 6 millions de dollars par année pour que notre bureau puisse poursuivre son travail pendant deux ans encore.

La sénatrice Ringuette : D'après ce que j'ai pu comprendre — et veuillez me corriger si j'ai tort —, vous en étiez rendu à 96 100 000 \$, et ce budget porte le total à 119 500 000 \$. C'est donc 24 millions de dollars sur une période de deux ans.

M. Hyndman : Le total de 96 millions de dollars est passé à 107 millions de dollars il y a quelques années, je ne me souviens plus quand exactement. C'est ainsi maintenant 107,5 millions de dollars que le gouvernement a versés. Je pourrais vous dire comment cet argent a été dépensé, mais je ne sais pas si vous souhaitez que je fournisse tous ces détails, monsieur le président?

Le président : Ce ne sera pas nécessaire. Il était important d'apporter cette clarification, mais je crois que nous comprenons ce que vous voulez nous dire. Vous pouvez poursuivre.

M. Hyndman : L'exercice est en cours depuis le milieu de l'année 2009. Le projet s'est déroulé en plusieurs phases. Au départ, c'était une proposition du gouvernement fédéral, mais la Cour suprême a déterminé que cela outrepassait la compétence fédérale. Les efforts pour mettre en place un régime coopératif se sont amorcés en 2013. C'est d'abord et avant tout une initiative des provinces, mais le gouvernement fédéral a offert le financement pour l'administration des travaux.

Nous utilisons maintenant les fonds pour nous donner les capacités voulues notamment en matière de gestion des risques systémiques et de cueillette des données, soit dans les domaines qui, selon la Cour suprême, relèvent sans équivoque du

system were to go ahead, that would be the federal component of the cooperative system, but it's something that we're working on as an independent priority at the federal level. You're right; the provinces do look at systemic risk issues, but they can only look at it within their provincial markets. We are looking at systemic risk from a national perspective, which is more than just sort of adding up the individual perspectives of the provinces.

Regarding the time it takes, I couldn't agree with you more. It has obviously taken a lot more time than we would have liked. The previous question also dealt with why these things take so long. It's one of the challenges of public administration, I guess. Certainly, we are well advanced. We hope we can get this moving forward as soon as possible.

The Chair: In full disclosure, senator, I worked very closely with Mr. Hyndman and enjoyed every bit of that when I was working in the securities sector. He may not have the same views about my working with him, but nevertheless, in 2016 we saw the first draft of this bill. It's now 2021, and Mr. Hyndman is still working on it. Go ahead.

Senator Ringuette: I certainly would like to see the latest draft of the proposed bill. That being said, a quick question: Did you indicate that the provinces were also participating in the financing of your group?

Mr. Hyndman: No.

Senator Ringuette: No, they are not? This is solely federal funds?

Mr. Hyndman: That's correct.

Senator Ringuette: So what are the provinces doing?

Mr. Hyndman: They are developing the legislation for the cooperative system. That's being done by staff of the provincial governments. They were working with the Capital Markets Authority Implementation Organization, which recently suspended its operations because it got too far ahead of the legislation. The provinces are working on provincial aspects of the cooperative system. Our office is primarily working on the federal aspects.

gouvernement fédéral en vertu de sa compétence générale en matière de commerce. Si l'on devait aller de l'avant avec le régime coopératif, ce serait la composante fédérale de ce régime, mais c'est un dossier que nous considérons comme une priorité distincte à l'échelon fédéral. Vous avez raison de dire que

les provinces s'intéressent aux risques systémiques, mais elles ne le font que dans les limites de leurs marchés respectifs. Nous considérons les risques systémiques dans une perspective nationale, ce qui est plus complexe qu'un simple cumul des différentes perspectives provinciales.

Quant au temps que cela nécessite, je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est bien évidemment beaucoup plus long que ce que nous aurions espéré. La question précédente portait également sur les raisons pour lesquelles cela prend autant de temps. Je suppose que c'est l'un des inconvénients de l'administration publique. Il n'en reste pas moins que nous avons beaucoup progressé. Nous espérons ainsi pouvoir aller de l'avant dans un avenir rapproché.

Le président : Dans un souci de transparence, je dois vous dire que j'ai déjà travaillé en étroite collaboration avec M. Hyndman dans le secteur des valeurs mobilières, ce qui fut pour moi une expérience agréable en tout point. Il a peut-être une opinion différente de la mienne à ce sujet, mais nous avons tout de même été témoins en 2016 de la présentation de la première ébauche de ce projet de loi. Nous voilà rendus en 2021, et M. Hyndman est toujours actif dans ce dossier. Vous pouvez continuer.

La sénatrice Ringuette : J'aimerais certes pouvoir prendre connaissance de la plus récente ébauche du projet de loi. Cela dit, j'ai une question rapide pour vous. Avez-vous dit que les provinces participent également au financement de votre bureau?

M. Hyndman : Non.

La sénatrice Ringuette : Ce sont donc seulement des fonds fédéraux?

M. Hyndman : C'est bien cela.

La sénatrice Ringuette : Que font alors les provinces?

M. Hyndman : Elles élaborent les dispositions législatives pour le régime coopératif proposé. Ce sont les fonctionnaires provinciaux qui s'en chargent. Ce travail s'effectuait en partenariat avec l'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux qui a dû interrompre récemment ses activités parce que l'on a considéré qu'elles allaient trop loin dans le contexte de la nouvelle loi à venir. Les provinces s'emploient à définir les aspects provinciaux du régime

Senator Ringuette: This has been going on for 12 years?

Mr. Hyndman: This part, the cooperative system part, has been going on for eight years, let's say.

Senator Klyne: I have a question for the Bank of Canada. This is in reference to Part 4, Division 8, creating the retail payment activities act, which will be overseen by the Bank of Canada — a new role and responsibilities and authority in monitoring compliance of operational financial requirements, in addition to maintaining the registry of the payment service providers who operate fintech and digital wallet services.

Currently, many mainstream organizations, such as Google, Apple and Venmo, use digital wallets and crypto-currency exchange technologies to partner with major Canadian banks, providing Canadians access to some form of digital wallet. How will the proposed changes provide government the tools to create a stringent and accountable regulatory environment while maintaining enough freedom for those developing the technology to continue to innovate? Since these are new responsibilities for the Bank of Canada, what are the estimated timelines and resources to get up and running if Bill C-30 becomes law?

Ms. Brigham: Thank you for that question.

The Chair: You have two minutes, Ms. Brigham.

Ms. Brigham: My understanding is that one of my colleagues, Mr. Morrow, will be presenting at the committee. That's a different division from the area I am in. I will defer to his testimony at another time. Thank you.

Mr. Moreau: I'm sorry, maybe you want someone from — Erin can save my life again so I'm going to turn to her.

Ms. O'Brien: The retail payment activities act — you are right — has indicated that the Bank of Canada will be the regulator. The intention is to develop regulations, and we will be doing so in cooperation with the Bank of Canada and, clearly, provincial and territorial stakeholders as well as industry, over probably the next couple of years to stand up the oversight framework.

coopératif. Notre bureau s'intéresse principalement aux aspects fédéraux de ce régime.

La sénatrice Ringuette : Et ce travail se poursuit depuis 12 ans?

M. Hyndman : Disons que cette portion du travail qui porte sur le régime coopératif est en cours depuis huit ans.

Le sénateur Klyne : J'ai une question pour la représentante de la Banque du Canada. C'est concernant la section 8 de la partie 4 qui vise l'adoption de la Loi sur les activités associées aux paiements de détail dont la supervision sera confiée à la Banque du Canada. C'est donc pour vous un nouvel ensemble de responsabilités et de pouvoirs pour assurer le respect des exigences opérationnelles et financières, sans compter la nécessité de tenir à jour un registre des fournisseurs de services de paiement basés sur la technologie financière et le portefeuille numérique.

À l'heure actuelle, bon nombre de grandes organisations, comme Google, Apple et Venmo, utilisent les technologies de portefeuille numérique et de cryptomonnaie pour travailler en partenariat avec les grandes banques canadiennes de telle sorte que les Canadiens puissent avoir accès à une forme quelconque de portefeuille numérique. En quoi les changements proposés vont-ils offrir au gouvernement les outils nécessaires pour créer un cadre réglementaire strict et axé sur la responsabilisation tout en offrant une liberté d'action suffisante pour la conception de technologies permettant de poursuivre les efforts d'innovation? Compte tenu des nouvelles responsabilités qui incomberont à la Banque du Canada, de combien de temps et de ressources supplémentaires devrait-on avoir besoin pour mettre le tout en marche si le projet de loi C-30 est adopté?

Mme Brigham : Merci pour cette question.

Le président : Vous avez deux minutes, madame Brigham.

Mme Brigham : Je crois que l'un de mes collègues, M. Morrow, va témoigner devant le comité. Cela relève d'une section autre que la mienne. Je vous prierais donc de vous en remettre au témoignage de M. Morrow. Merci.

M. Moreau : Je suis désolé, mais peut-être que quelqu'un d'autre saurait mieux vous répondre. Je vais demander à Mme O'Brien si elle veut venir à mon aide encore une fois.

Mme O'Brien : Il a effectivement été indiqué que la Banque du Canada agirait à titre d'autorité réglementaire aux fins de la Loi sur les activités associées aux paiements de détail. Au cours des prochaines années, nous comptons élaborer, en coopération avec la Banque du Canada, les instances provinciales et territoriales et l'industrie, les dispositions réglementaires nécessaires à la mise en place du cadre de surveillance.

We are working closely with the Bank of Canada and will ensure a principle of proportionality as we develop the regulations and oversight framework to ensure that important principles such as innovation and competition can continue to flourish in the retail payment space. So we're very cognizant of the importance of that going forward.

I hope that that answers your question. I was trying to be respectful of time.

The Chair: I'm not going to ask you to do this, Ms. O'Brien, but if you feel there is information you can provide to the Senate in writing, you can provide it to the clerk if you feel it would be helpful. I'm not suggesting you need to do that, but Senator Klyne might appreciate that.

Senator Klyne: I would, and if Mr. Hannah has something to offer on that, I would accept that as well. Thank you.

The Chair: It does not need to be a treatise, although Senator Klyne might wish that. But thank you so much.

I want to thank all of the panellists for coming this evening and sharing this information with us. We are at the end of our meeting time. We must finish on time. I want to thank you all very much, and I want to thank my colleagues in the Senate for the questions they asked and the information we were able to gain from our evening sitting. Thank you very much once again and I'll wish you all good night. We are adjourned until our next meeting.

(The committee adjourned.)

Nous travaillons en étroite collaboration avec la Banque du Canada et nous verrons au respect du principe de proportionnalité au fil de l'élaboration des règlements et du cadre de surveillance de telle sorte que les facettes importantes que représentent l'innovation et la concurrence puissent continuer à s'épanouir dans le secteur du paiement de détail. Nous sommes donc tout à fait conscients de l'importance que prendra dorénavant cette considération.

J'espère avoir répondu à votre question. J'ai essayé de ne pas prendre trop de temps.

Le président : Sachez bien que ce n'est pas une requête que je vous adresse, madame O'Brien, mais si vous pensez avoir des informations pouvant être utiles au Sénat, vous pouvez les transmettre par écrit à notre greffière. Je ne suis pas en train de dire que vous êtes tenue de le faire, mais le sénateur Klyne pourrait vous en être reconnaissant.

Le sénateur Klyne : Certainement, et si M. Hannah a quelque chose à ajouter à ce sujet, je le prierais également de le faire. Merci.

Le président : Il n'est pas nécessaire que ce soit un traité, même si c'est peut-être ce que souhaite le sénateur Klyne.

Je tiens à remercier tous nos témoins pour leur participation à la séance de ce soir et l'information qu'ils nous ont communiquée. Nous en sommes arrivés à l'heure prévue pour la fin de notre séance et nous ne pouvons pas aller plus loin. Un grand merci à vous tous, et merci également à mes collègues sénateurs pour les questions qu'ils ont posées et l'information qu'ils nous ont ainsi permis d'obtenir. Merci encore et bonne soirée à tous.

(La séance est levée.)
